



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 avril 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005\*

#### Avant-propos et introduction

#### Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
Avant-propos .....		3
Introduction .....	1-98	5
A. Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement .	11-55	7
B. Enveloppe budgétaire proposée .....	56-61	21
C. Effectifs proposés .....	62-70	23
D. Autres facteurs pris en considération dans le projet de budget .....	71-98	26
Tableaux		
1. Budget ordinaire .....		34
2. Postes par source de financement .....		34
3. État récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 ...		35
4. Prévisions de dépenses, par objet de dépense .....		37
5. Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003 et proposés pour l'exercice biennal 2004-2005 .....		38
6. Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis et taux annuel d'inflation de 2002 à 2005, pour les principaux lieux d'affectation .....		48
7. Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2002 à 2005, pour les principaux lieux d'affectation .....		48

\* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.



---

8.	Exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005 : montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme .....	49
Annexe		
	Budgétisation axée sur les résultats : notes explicatives .....	52

---

## Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Conformément aux mesures que j'ai proposées dans mon rapport sur le renforcement de l'ONU (A/57/387 et Corr.1), ce document est plus bref que les précédents et fait une plus large place aux préoccupations stratégiques. Tant par la forme que par le fond, il représente une nouvelle avancée du processus de réforme que j'ai lancé en 1997. Deuxième budget-programme établi conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231, du 23 décembre 2000, relative à la budgétisation axée sur les résultats, il met davantage l'accent sur ceux-ci et sur les moyens de mieux les mesurer.

Ces propositions ont été formulées avec comme principal souci d'aligner les activités de l'Organisation sur les priorités définies par l'Assemblée générale, que reflètent le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 et l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/57/85), en tenant compte également des priorités définies dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et lors des récentes conférences mondiales.

Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer l'Organisation, le projet de budget-programme prévoit également les ressources nécessaires pour appliquer la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications, élément essentiel du processus de réforme en cours. Il est également proposé d'affecter des ressources supplémentaires à la formation du personnel pendant l'exercice biennal 2004-2005, afin de doter les fonctionnaires des compétences qu'exigent les nouveaux défis auxquels l'Organisation doit faire face.

Le présent budget-programme est un document stratégique axé sur les objectifs et sur les résultats. Il constitue à mon sens une base solide sur laquelle les États Membres pourront prendre appui pour délibérer de ce que devront être l'objet, le plan d'action et le rôle de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2004-2005. Je sou mets les présentes propositions à l'attention bienveillante de l'Assemblée générale.



Le Secrétaire général  
**Kofi A. Annan**



## Introduction

1. Le projet de budget-programme a été établi conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée des efforts et initiatives du Secrétaire général visant à poursuivre la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il contient en effet des propositions concrètes pour la suite de ce processus. Il a été élaboré sur la base du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005<sup>1</sup>, en tenant compte des priorités et de l'estimation préliminaire des ressources nécessaires indiquées dans l'esquisse budgétaire (A/57/85), que l'Assemblée a approuvée par sa résolution 57/280 du 20 décembre 2002.
2. Au paragraphe 13 de ladite résolution, l'Assemblée générale a décidé que les priorités pour l'exercice biennal 2004-2005 étaient les suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions en la matière et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'aide humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; et lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.
3. Au paragraphe 4 de sa résolution 57/300, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de présenter pour l'exercice 2004-2005 un projet de budget-programme plus bref contenant toutes les justifications voulues concernant les ressources requises et reflétant mieux les priorités énoncées dans le plan à moyen terme, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et les textes issus des grandes conférences internationales.
4. Nettement plus bref que les précédents, le présent budget-programme traduit la volonté de respecter les priorités d'atteindre les objectifs et d'exécuter les mandats arrêtés par les États Membres. L'augmentation des dépenses prévues au titre des programmes prioritaires sera en grande partie financée par la réaffectation des moyens prévus dans l'esquisse budgétaire approuvée. En termes réels, l'augmentation envisagée pour l'ensemble du budget s'élève à 0,5 % seulement; celle prévue pour chacune des priorités retenues est indiquée dans le tableau ci-après :

<i>Priorité</i>	<i>Titre ou chapitre pertinent</i>	<i>Croissance réelle (en pourcentage)</i>	<i>Augmentation du nombre de postes</i>
Maintien de la paix et de la sécurité internationales <sup>a</sup>	Titre II. Affaires politiques	6,7	28
Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière et aux décisions prises à l'occasion de récentes conférences des Nations Unies	Titre IV. Coopération internationale pour le développement	5,2	37
Développement de l'Afrique	Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	41,6	7
Promotion des droits de l'homme	Chapitre 24. Droits de l'homme	7,7	13
Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire	Chapitre 27. Aide humanitaire	6,1	5
Promotion de la justice et du droit international	Titre III. Justice internationale et droit international	1,3	8
Désarmement	Chapitre 4. Désarmement	5,3	5

## Introduction

<i>Priorité</i>	<i>Titre ou chapitre pertinent</i>	<i>Croissance réelle (en pourcentage)</i>	<i>Augmentation du nombre de postes</i>
Lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Chapitre 16. Prévention du crime et justice pénale	25,5	3
	Chapitre 17. Contrôle international des drogues	5,7	4

<sup>a</sup> Le pourcentage indiqué ne tient pas compte des crédits destinés aux missions politiques spéciales, pour lesquelles l'Assemblée générale a prévu un financement distinct d'un montant de 170 millions de dollars.

5. Le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel que révisé par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, définit la politique générale dont doit s'inspirer le budget-programme pour la seconde moitié de la période. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, l'Organisation continuera d'appliquer les stratégies définies dans le plan, en vue de concrétiser les réalisations escomptées par les États Membres et d'atteindre les objectifs fixés par eux. L'exécution du budget-programme de l'exercice consistera notamment à améliorer encore les programmes comme moyen d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, conformément aux stratégies esquissées dans le rapport du Secrétaire général proposant un plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration (A/56/326). La mondialisation demeurera au centre des stratégies élaborées pour cette période car elle reste l'un des principaux défis que l'Organisation doit relever. La maîtrise des avantages et des inconvénients que comportent la mondialisation, l'interdépendance et l'intégration suppose de renforcer la capacité d'action collective. La tâche est multiple puisqu'il faut tout à la fois réduire la misère et les inégalités, favoriser la croissance économique et l'élévation du niveau de vie, promouvoir la paix et la sécurité et régler les problèmes qui se posent dans divers domaines – situation humanitaire, développement, environnement, questions sociales et droits de l'homme.
6. L'action que devra mener l'Organisation pour relever ces défis est décrite dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Si la nature et la portée des travaux qui seront confiés aux divers départements et bureaux ne sont pas radicalement modifiées par rapport aux exercices précédents, des dispositions ont été prises pour que l'exécution de chaque programme soit davantage axée sur les résultats. Ces travaux couvrent un large éventail d'activités. Les crédits budgétaires destinés à les financer doivent notamment permettre de faire en sorte que les réunions des organes intergouvernementaux soient bien organisées, que les ressources administratives, financières et humaines de l'Organisation soient bien gérées, et que les services d'appui soient suffisants pour assurer la sécurité et la sûreté, les services informatiques, les services de télécommunication, la gestion des bâtiments, les achats, les services de voyage et de transport et toutes les autres activités qui, si elles se déroulent en coulisse, n'en sont pas moins indispensables au fonctionnement efficace et efficient de l'Organisation.
7. Conformément à la démarche proposée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), l'Organisation continuera de poursuivre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nombre de ces objectifs sont le résultat de plusieurs grandes conférences internationales qui ont été convoquées pour examiner différentes questions concernant le développement, notamment les aspects intéressant les enfants, l'environnement, les droits de l'homme, la population, les femmes et les politiques sociales. Le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, récemment tenus, respectivement, à Monterrey (Mexique) et à Johannesburg (Afrique du Sud), fait ainsi partie des activités prévues pour 2004-2005. Au nombre des réunions et

conférences qui doivent avoir lieu pendant le prochain exercice biennal figurent une conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la population et au développement, le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Conférence diplomatique de la Commission des Nations Unies sur le droit de la mer et la conférence spéciale sur l'application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III+5).

8. La question de la parité des sexes continuera d'occuper une place importante dans les activités de fond et une attention particulière lui sera accordée afin de garantir que chacun bénéficie, sur un pied d'égalité, des politiques et programmes de l'Organisation.
9. Un certain nombre de départements et de bureaux ont procédé au réexamen de leurs activités pour déterminer comment ils pourraient s'organiser pendant l'exercice biennal 2004-2005 pour exécuter leurs programmes de manière plus efficace et plus efficiente. Conformément aux dispositions de la résolution 57/300, les propositions relatives au budget-programme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (ancien Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) tiennent compte de l'examen d'ensemble des activités du Département à New York. Les conclusions et les recommandations établies à la suite de cet examen sont résumées dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département (A/57/289). Comme indiqué dans sa résolution 57/283 B du 15 avril 2003, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général, ainsi que les rapports du Comité des conférences sur la question<sup>2</sup> et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/472). Conformément à la résolution 56/253 de l'Assemblée générale du 24 décembre 2001, un examen général du Département de l'information a également été entrepris en 2002, ce qui a permis d'aligner les compétences de base du Département sur les très nombreuses fonctions dont il est chargé. Au paragraphe 12 de sa résolution 57/300, l'Assemblée a réaffirmé le rôle du Comité de l'information pour ce qui est de guider la restructuration du Département. Le Comité sera donc saisi de la question.
10. Dans son rapport sur le renforcement de l'ONU, le Secrétaire général présente un certain nombre de mesures concrètes. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 et le programme de travail qui le sous-tend prévoient l'application de plusieurs de ces mesures et constituent de ce fait un jalon important de l'action menée par le Secrétaire général pour respecter l'engagement qu'il a pris de faire de l'Organisation une institution plus efficace, plus cohérente et plus dynamique.

### **A. Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement**

11. Le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » proposait un certain nombre d'améliorations visant à faire en sorte que l'Organisation concentre son attention sur les priorités établies par les États Membres et que le Secrétariat, lorsqu'il traite ces priorités, offre un service mieux adapté et plus efficace. Dans sa résolution 57/300, l'Assemblée générale s'est félicitée des efforts et initiatives du Secrétaire général visant à poursuivre la réforme de l'Organisation, afin que celle-ci puisse relever les défis du moment et aborder les nouvelles priorités qui seront les siennes au XXI<sup>e</sup> siècle. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général, lorsqu'il appliquerait les dispositions de la résolution, de continuer à tenir compte des vues et observations exprimées par les États Membres et de se conformer strictement à la Charte des Nations Unies et à ses décisions et résolutions pertinentes.

12. Dans son rapport, le Secrétaire général a défini un certain nombre de domaines dans lesquels des améliorations étaient souhaitables, et exposé les mesures qu'il jugeait nécessaires. Il a répertorié 36 mesures en tout, la première consistant à présenter à l'Assemblée générale, en 2003, un budget-programme entièrement révisé, reflétant les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire. Au moment de l'élaboration des propositions budgétaires pour 2004-2005, le Secrétaire général a effectivement rappelé aux responsables des départements et bureaux sa volonté de tenir compte, dans le budget, des nouvelles priorités définies par les États Membres dans la Déclaration du Millénaire. Le montant de l'esquisse budgétaire approuvée ne représentant que 0,5 % d'augmentation des crédits, en termes réels, il est apparu d'emblée évident qu'on ne pourrait s'occuper des nouvelles priorités sans y avoir préalablement réaffecté un volume de crédits suffisant. Une stratégie appropriée de réaffectation des ressources a donc été mise en oeuvre à trois niveaux. Au niveau le plus général, on a tenu compte des taux de croissance des ressources – positifs ou négatifs – prévus dans l'esquisse budgétaire pour les 13 titres du budget-programme. Ces taux, qui avaient été définis en fonction des domaines d'action prioritaires de l'Organisation, ont été ajustés afin de dégager les fonds requis pour mettre en place une infrastructure suffisante et viable en matière d'informatique et de services communs, deux secteurs très insuffisamment financés au cours de l'exercice 2002-2003. Au deuxième niveau, la réaffectation des ressources a consisté à répartir celles-ci entre les différents chapitres d'un même titre. À ce stade, on a pris en considération tous les facteurs mentionnés ci-dessus, en particulier les besoins liés aux programmes prioritaires. Deux autres ajustements courants d'ordre technique ont été effectués pour tenir compte des activités ponctuelles des exercices précédents et à venir et du coût pour un exercice complet des postes créés au cours de l'exercice 2002-2003. Enfin, au dernier niveau, les directeurs de programme ont réaffecté les ressources entre les sous-programmes, à l'intérieur des chapitres, en cherchant les moyens de financer les activités prioritaires grâce à un rééquilibrage des ressources entre les multiples produits associés à chaque sous-programme. Les directeurs de programme ont été priés d'éliminer les produits d'utilité marginale, et de rationaliser et de simplifier les travaux de l'Organisation de telle sorte que les ressources et activités soient cohérentes par rapport à la vision stratégique exposée dans la Déclaration du Millénaire. On a ainsi pu dégager les ressources nécessaires au financement de nouvelles activités prioritaires et l'examen minutieux du programme de travail a permis de s'assurer que les crédits prévus dans le projet de budget-programme pour 2004-2005 seraient affectés en majeure partie aux domaines prioritaires.
13. Les propositions du Secrétaire général pour 2004-2005 ne consistent pas seulement à présenter un budget-programme entièrement révisé, comme annoncé dans sa décision 1 : mais, pour aller plus loin dans le changement, à prendre toute une série de mesures dans différents domaines – droits de l'homme, information, services de conférence, affaires économiques et sociales et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il est notamment prévu d'assurer le suivi d'un certain nombre de grandes conférences récentes. Les propositions formulées reflètent également la volonté résolue du Secrétaire général de renforcer l'Organisation en adoptant une démarche axée sur les résultats, en investissant dans les technologies de l'information et en assurant la formation du personnel.

Le budget proposé pour 2004-2005 tient compte des éléments suivants :

- Réaffectation des ressources au profit des domaines prioritaires;
- Investissement dans les technologies de l'information et la formation du personnel;
- Suivi des grandes conférences et, dans ce cadre, création au Département des affaires économiques et sociales d'un Bureau du financement du développement chargé d'assurer le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

14. Pour l'exercice 2004-2005, les directeurs de programme ont prévu de poursuivre la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources. Les mesures proposées peuvent notamment consister à restructurer des organigrammes, transférer des postes et d'autres ressources, simplifier les procédures, publier des directives, acquérir le matériel répondant le mieux aux besoins, renforcer la capacité de réaction, améliorer la conception des projets et l'appui apporté aux activités sur le terrain, et rationaliser la documentation. Si les mesures d'efficacité et l'évaluation des résultats ne débouchent pas toujours immédiatement sur des économies chiffrables en dollars, elles permettent néanmoins aux directeurs de programme de mieux s'organiser et de se concentrer davantage sur les résultats. Dans bien des cas où des économies chiffrables ont été réalisées, les directeurs de programme ont réaffecté les ressources ainsi dégagées à des activités prioritaires figurant dans leur chapitre du budget ou à l'exécution de nouveaux mandats, évitant ainsi d'avoir à demander des crédits supplémentaires.
15. Les propositions pour 2004-2005 sont en grande partie le résultat de la réaffectation des ressources entre les différents sous-programmes d'un même programme. L'analyse de l'évolution des sources demandées pour les 244 sous-programmes du budget montre que le taux de croissance est positif dans le cas de 182 sous-programmes, l'augmentation globale s'élevant à 115 millions de dollars, et négatif ou nul dans le cas des 62 autres, pour lesquels la baisse globale s'établit à 100 millions de dollars. Le nombre de postes transférés offre un autre moyen d'évaluer l'ampleur des réaffectations effectuées. Sur les 9 062 postes inscrits au budget-programme de l'exercice en cours, il est proposé d'en transférer 810, soit 8,9 % du total, d'un chapitre à l'autre ou à l'intérieur d'un même chapitre.

Figure 1

Taux de croissance positifs, par chapitre du budget

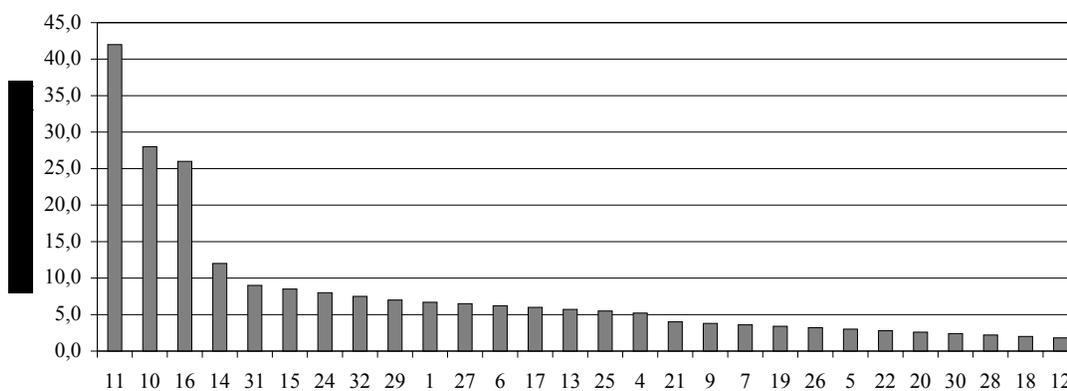
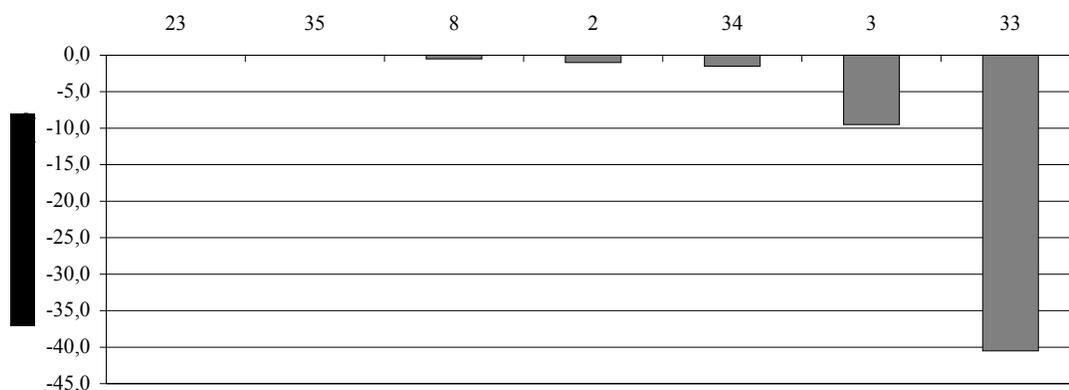


Figure 2

## Taux de croissance négatifs, par chapitre du budget



16. La réaffectation des ressources est indiquée en détail dans chaque chapitre du budget-programme. Pour les chapitres indiqués dans la figure 1, elle se traduit par une augmentation. Les taux de croissance positifs vont de 41,6 % pour le chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) à 1,7 % pour le chapitre 12 (Commerce et développement). Pour les autres chapitres du budget, le taux de croissance est nul ou négatif; il va de 0 % pour les chapitres 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et 35 (Compte pour le développement) à moins 40,6 % dans le cas du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (voir figure 2).
17. Les graphiques en barres ci-dessus, qui présentent les pourcentages d'augmentation ou de diminution chapitre par chapitre, permettent de prendre la mesure du degré et de l'importance de la réaffectation des ressources. L'augmentation réelle de 81,1 millions de dollars proposée pour les 28 chapitres indiqués dans la figure 1 étant partiellement compensée par la diminution de 66,1 millions de dollars de baisse prévue pour les cinq chapitres indiqués dans la figure 2, le montant net des crédits supplémentaires dont l'ouverture est demandée s'établit à 15 millions de dollars.
18. Parallèlement à la réaffectation des ressources, des modifications ont été apportées aux produits programmés pour 2004-2005, ce dont le budget-programme tient compte. Ont été incorporés dans celui-ci, outre les produits résultant d'activités ponctuelles qui auront lieu au cours de l'exercice, les produits reconduits d'un exercice à l'autre qui ont été maintenus en 2004-2005 à l'issue de l'examen minutieux auquel on a soumis les différents programmes afin de s'assurer que les activités prévues étaient nécessaires pour aboutir aux réalisations escomptées. Conformément à la pratique établie, aucun des produits résultant des activités ponctuelles menées en 2002-2003 n'a été reconduit. À l'inverse, pour pouvoir concrétiser les réalisations escomptées et atteindre les objectifs, on a ajouté de nouveaux produits qui devraient être ultérieurement reconduits. On a apporté un soin particulier à l'examen des produits récurrents programmés en 2002-2003. Conformément à l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, 912 produits récurrents qui ne seront pas exécutés en

En application de l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, 912 produits sont signalés comme ayant été éliminés du budget-programme pour 2004-2005.

## Introduction

2004-2005 sont indiqués dans le projet de budget-programme. Leur élimination est signalée dans chacun des chapitres concernés. On trouvera ci-après le récapitulatif, par chapitre du budget, des produits récurrents de l'exercice 2002-2003 qui n'ont pas été inclus dans le projet de budget pour 2004-2005 :

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre de produits récurrents qui ont été éliminés</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	221
3. Affaires politiques	1
4. Désarmement	12
8. Affaires juridiques	127
9. Affaires économiques et sociales	124
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8
12. Commerce et développement	135
14. Environnement	7
17. Contrôle international des drogues	3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	57
20. Développement économique et social en Europe	75
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	37
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1
24. Droits de l'homme	72
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	1
26. Réfugiés de Palestine	1
28. Information	26
30. Contrôle interne	4
<b>Total</b>	<b>912</b>

19. Le Département de la gestion a lui aussi examiné, à la lumière de l'article 5.6, les activités relevant du chapitre 29 (Gestion et services centraux d'appui) afin d'éliminer celles qu'il jugeait dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces. La nature des services d'appui qu'il fournit aux départements organiques lui interdit de supprimer des activités sans lesquelles la gestion des ressources humaines et financières et la prestation de services centraux d'appui ne pourraient être convenablement assurées, mais il a recensé 15 améliorations des méthodes de travail qui permettront, tout en limitant les apports, d'accroître l'efficacité des services d'appui. Dans le cas du Bureau de la gestion des ressources humaines, ces améliorations sont les suivantes : a) le traitement central des transactions est progressivement supprimé, l'exploitation de toutes les fonctionnalités du Système intégré de gestion, en coopération avec les départements clients, devant le rendre inutile; b) la présélection des candidats n'est plus effectuée en double; c) on a supprimé la procédure d'approbation préalable des dossiers individuels de candidature avant présentation aux organes de contrôle; d) le traitement des prestations dues à chaque fonctionnaire est en cours de simplification et d'automatisation; e) on a entrepris d'éliminer les redondances dans l'examen des indemnités par le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et les services administratifs; f) on s'emploie à réduire très sensiblement le recours aux systèmes fonctionnant sur support papier. Le Bureau des services centraux d'appui, de son côté, apporte les améliorations suivantes : a) les demandes de fourniture de services ne doivent plus être présentées sur support papier mais par voie électronique, le système centralisé assurant leur suivi; b) le répertoire téléphonique pourra être consulté en ligne, ce qui réduira le nombre d'exemplaires sur support papier, nombre de ses utilisateurs ayant accès à l'Intranet; c) l'acheminement des ouvrages et documents expédiés jusque-là par voie postale sera assuré par un sous-traitant; d) l'utilisation de lecteurs de codes à barres simplifiera les procédures d'inventaire en éliminant le traitement manuel des données; e)

grâce à l'automatisation de l'envoi des bons de commande aux demandeurs de services et autres personnes intéressées, la distribution manuelle de ces documents a pu être supprimée; f) les appels d'offres pour la prestation de services de fret aérien ou l'affrètement de navires sont transmis par voie électronique afin de réduire les frais de communication; g) la Section des archives et des dossiers convertit au format électronique les documents sur support papier. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ne publiera plus des états financiers tous les semestres, mais une fois par an. Le Système d'information budgétaire, qui est actuellement hébergé sur un ordinateur central, est en cours de transfert sur un réseau local accessible par tous les départements clients ainsi que par la Division de la planification des programmes et du budget.

### Budgétisation axée sur les résultats

20. Le projet de budget-programme pour 2004-2005, de même que le précédent, procède de l'action engagée en vue de renforcer l'Organisation, et traduit donc les notions de la budgétisation axée sur les résultats, manifestant notamment l'application d'un cadre logique où sont définis, avant l'exécution d'un programme donné, les objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et facteurs externes outre les produits et les ressources nécessaires. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a de nouveau collaboré avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à la mise au point d'indicateurs de succès pour chaque chapitre du budget, le BSCI étant responsable de l'établissement du rapport sur l'exécution de l'ensemble des programmes au cours de l'exercice biennal considéré, qui fait état des résultats obtenus à la clôture de chaque exercice biennal. Cette collaboration essentielle permet de maintenir des liens étroits entre les différents éléments du cycle de la planification des programmes, de l'établissement du budget, du contrôle et de l'évaluation.
21. La budgétisation axée sur les résultats a pour objet de permettre aux directeurs de programme d'utiliser le budget comme un outil devant les aider, avant l'exécution du programme, à se concentrer sur la réalisation des résultats et pas seulement sur la fourniture de produits et de services, et à veiller à provoquer des changements positifs et observables pour les bénéficiaires des programmes. Au moment d'examiner le budget-programme et de se prononcer sur le montant des ressources à allouer, les États Membres pourront, grâce au cadre logique, se faire une idée claire de l'objectif de chaque sous-programme, des résultats escomptés et de la façon dont ils seront mesurés, ainsi que des ressources qu'il est proposé d'allouer à la poursuite de ces objectifs.
22. Fait nouveau, le projet de budget-programme pour 2004-2005 prévoit l'élargissement du cadre logique à la rubrique Direction exécutive et administration. Conformément à la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session<sup>3</sup>, les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès seront appliqués aux activités ayant trait à la direction exécutive et à l'administration.
23. Un autre élément nouveau – mesures des résultats – a été intégré au programme de travail afin d'indiquer comment les indicateurs seront mesurés en termes concrets. On a fixé des données de base qui serviront pour mesurer les résultats escomptés et les objectifs à atteindre, permettant de suivre les progrès au cours de l'exercice biennal. Il convient de souligner que l'établissement des données de base et de la définition des objectifs a donné lieu à quelques difficultés : la conversion systématique des données brutes en données de base utilisables aux fins des mesures exige du

Les résultats attendus sont décomposés en quelque 600 réalisations escomptées et 900 indicateurs de succès.

On a fixé des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès pour les activités de direction exécutive et d'administration.

temps et des ressources; pour ce qui est de l'exactitude des données, les départements sont tributaires des gouvernements, de la société civile et du public; certaines archives sont incomplètes; les informations en retour émanant des utilisateurs finals sont insuffisantes; les bases de données doivent être mises à jour; certaines données existantes doivent être réalignées ou réorganisées. Ces difficultés ont été mises en lumière lors d'ateliers de formation organisés à l'intention du personnel en 2002.

Des données de base et des objectifs ont été ajoutés pour mesurer les indicateurs de succès.

### Technologies de l'information

24. Dans son rapport sur la réforme de l'ONU (A/57/387 et Corr.1, par. 196), le Secrétaire général fait observer que la mise en oeuvre des diverses mesures de réforme nécessitera de s'intéresser plus particulièrement à trois points essentiels, à savoir : la gestion de la procédure de réforme proprement dite, la formation et les technologies de l'information. Le renforcement des technologies de l'information ne doit pas être considéré comme un produit dérivé de la réforme de l'ONU mais comme un aspect essentiel de celle-ci. Dans le même rapport, le Secrétaire général indique que l'Organisation dispose du potentiel nécessaire pour créer l'un des plus importants réseaux mondiaux (ibid., par. 199).
25. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication » (A/57/620) s'intéresse à trois grands domaines considérés comme représentatifs des activités de base de l'Organisation et constituant les éléments fondamentaux sur lesquels repose la prestation de services à valeur ajoutée. Ces trois aspects, à savoir l'informatisation des processus administratifs et de gestion, le partage et la diffusion du capital que représente le savoir institutionnel de l'Organisation, la prestation de services aux organes directeurs et autres organes de l'Organisation, ont été intégrés dans les programmes de la plupart des départements.
26. Conformément à la conclusion du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'ONU selon laquelle il n'y a pas de bonne gestion sans bonne information, de nombreuses initiatives misent sur les retombées de l'informatisation de la gestion et de l'amélioration des méthodes de gestion et d'administration pour accroître l'efficacité opérationnelle et faciliter la prise de décisions en matière de gestion. Le Système intégré de gestion continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'informatisation des processus administratifs. Le Bureau des affaires juridiques fait lui aussi davantage appel aux technologies de l'information pour gérer les flux d'information et informatiser les archives juridiques. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), quant à elle, utilise les technologies de l'information non seulement pour améliorer l'efficacité de son administration mais aussi au service du deuxième aspect fondamental de la stratégie en matière de technologies de l'information. En mettant en place un bon système intégré de gestion de l'information en vue d'améliorer la collecte, la préparation et le traitement des données, la CEA contribue à la diffusion des savoirs conformément au rôle de source d'information qui est le sien.
27. Si le partage des connaissances concerne l'ensemble des départements, il revêt une importance particulière pour les programmes d'information et de développement économique et social régional, où la capacité de diffusion de l'information est essentielle. Le Département de l'information poursuivra son vaste projet de modernisation de ses infrastructures de production et de diffusion, notamment grâce à la numérisation. Les activités sur le Web seront renforcées et

Trois aspects fondamentaux de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication :

- Informatisation de l'administration;
- Partage des connaissances;
- Services offerts aux organes de l'ONU.

coordonnées afin de faire d'Internet un outil multimédia pour la production et la diffusion rapide d'informations vers l'ensemble des régions du monde et dans toutes les langues officielles. On envisage de mettre en place des sites Web et de développer des bases de données dans l'ensemble des départements afin d'accroître les moyens dont dispose le Secrétariat pour diffuser le capital que représente le savoir institutionnel de l'Organisation.

28. Le troisième aspect fondamental de la stratégie en matière de technologies de l'information, qui porte sur la prestation de services aux organes directeurs, occupe une place particulièrement importante dans la stratégie suivie par le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en vue d'améliorer son efficacité. Le Département prévoit, en effet, optimiser l'usage de ces technologies dans le cadre des services de conférence, notamment en ayant recours à la reconnaissance de la parole, à la traduction assistée par ordinateur et aux enregistrements numériques pour la traduction de documents.
29. On ne pourra tirer le meilleur parti des technologies de l'information et de la communication pour ces trois aspects de la stratégie que si les investissements consentis pour la mise en place et la mise à niveau des systèmes et structures technologiques sont continus et intégrés à tous les niveaux des opérations. Le montant estimatif des dépenses relatives aux technologies de l'information et de la communication au cours de l'exercice biennal 2004-2005 s'élève à 192,4 millions de dollars, ce qui représente le montant des ressources nécessaires pour apporter un appui efficace au fonctionnement de l'ONU, tant en ce qui concerne les organes intergouvernementaux que le Secrétariat. L'augmentation proposée de 30,4 millions de dollars par rapport au montant des crédits révisés pour l'exercice biennal 2002-2003 couvre : a) les ressources nécessaires pour que l'appui aux infrastructures centrales et aux réseaux locaux suffise, au regard des enseignements tirés de l'expérience, à assurer des services sans aléas aux organes intergouvernementaux et aux activités qui en relèvent (16,4 millions de dollars); et b) les ressources nécessaires pour continuer à moderniser l'infrastructure de communication et autres infrastructures centrales entrant dans la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (14 millions de dollars).
30. Le secteur de l'informatique et des télécommunications devenant chaque jour plus complexe, et les départements présentant des exigences accrues pour exécuter leur programme de travail, l'effort nécessaire au simple maintien des capacités de l'Organisation est considérable. Une partie des ressources sollicitées pour financer les technologies de l'information (16,4 millions de dollars) servira de ce fait à ramener ces technologies et les infrastructures correspondantes à un niveau tel qu'il ne compromette pas l'exécution des programmes.
31. La mise en oeuvre des aspects fondamentaux de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication – infostructures, sécurité, connexions avec les bureaux hors Siège et renforcement des capacités – relève essentiellement de la responsabilité de la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui. C'est pourquoi l'on propose d'inscrire au chapitre 29D un montant supplémentaire de 6,8 millions de dollars pour couvrir les dépenses relatives aux améliorations centrales d'ensemble nécessaires à la mise en oeuvre de ladite stratégie. À cet égard, il apparaît indispensable également d'améliorer les connexions avec les bureaux hors Siège et de mettre à niveau les infostructures de communication et autres dans l'ensemble des lieux d'affectation, comme il est exposé en détail au chapitre 33, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (4,9 millions de dollars).
32. On trouvera ci-après un tableau récapitulatif des ressources prévues pour les technologies de l'information, par chapitre du budget, pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005.

## Introduction

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2002-2003 Crédits révisés	Augmentation		2004-2005 Montants prévus <sup>a</sup>
		Montant	Pourcentage	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	583,9	106,7	18,3	690,6
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	10 488,5	4 784,5	45,6	15 273,0
3. Affaires politiques	6 132,3	(4 087,6)	(66,7)	2 044,7
4. Désarmement	785,1	256,6	32,7	1 041,7
5. Opérations de maintien de la paix	2 311,2	711,6	30,8	3 022,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	157,5	22,2	14,1	179,7
7. Cour internationale de Justice	849,3	219,3	25,8	1 068,6
8. Affaires juridiques	2 764,8	374,5	13,5	3 139,3
9. Affaires économiques et sociales	6 004,5	594,4	9,9	6 598,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	50,0	33,2	66,4	83,2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	4,1	41,6	1 014,6	45,7
12. Commerce et développement	4 591,6	567,6	12,4	5 159,2
14. Environnement	175,3	9,0	5,1	184,3
15. Établissements humains	280,3	80,2	28,6	360,5
16. Prévention du crime et justice pénale	107,4	38,2	35,6	145,6
17. Contrôle international des drogues	1 056,4	137,4	13,0	1 193,8
18. Développement économique et social en Afrique	4 177,8	166,0	4,0	4 343,8
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5 336,1	509,8	9,6	5 845,9
20. Développement économique de l'Europe	3 618,3	264,8	7,3	3 883,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	3 918,2	421,2	10,7	4 339,4
22. Développement économique et social en Asie occidentale	2 032,4	274,2	13,5	2 306,6
24. Droits de l'homme	1 825,0	339,6	18,6	2 164,6
27. Assistance humanitaire	2 047,1	–	–	2 047,1
28. Information	6 617,8	926,7	14,0	7 544,5
29. Services de gestion et services centraux d'appui	85 742,2	18 704,3	21,8	104 446,5
30. Contrôle interne	802,9	45,4	5,7	848,3
31. Activités administratives financées en commun	557,5	(557,5)	(100,0)	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	8 907,0	5 452,0	61,2	14 359,0
<b>Total</b>	<b>161 924,5</b>	<b>30 435,9</b>	<b>18,8</b>	<b>192 360,4</b>

<sup>a</sup> Aux taux de 2002-2003.

## Droits de l'homme

33. Dans son rapport sur le renforcement de l'ONU, le Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures nécessaires au règlement des problèmes qui se posent dans le domaine des droits de l'homme. Au titre de la décision 2, le

En vue de faciliter le renforcement, au niveau des pays, des activités menées dans le domaine des droits de l'homme, il sera créé un poste d'administrateur dont le titulaire encadrera les équipes de secteur géographique.

Haut Commissariat aux droits de l'homme élaborerait et appliquerait un plan en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif des affaires humanitaires, dans le but de renforcer, au niveau des pays, les actions menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Au cours de l'exercice biennal, le Haut

Commissariat intensifiera les consultations qu'il mène avec les représentants des fonds et programmes des Nations Unies concernés au sujet du renforcement de la coordination interinstitutions dans le domaine de l'assistance technique pour les droits de l'homme. Il est proposé un nouveau poste d'administrateur dont le titulaire encadrerait les équipes de secteur géographique chargées de mener au niveau des pays des activités visant à améliorer le respect des droits de l'homme, en favorisant la mise en place d'institutions vigoureuses de défense des droits de l'homme et de systèmes nationaux de protection de ces droits fondés sur les normes en vigueur.

34. Au titre de la décision 3, le Haut Commissariat aux droits de l'homme consulterait les organes créés par traité au sujet de nouvelles procédures plus rationnelles d'établissement de rapports et présentera ses recommandations au Secrétaire général en septembre 2003 au plus tard. Il est proposé de créer pour 2004-2005 un poste d'administrateur dont le titulaire dirigerait une Équipe des requêtes distincte et un autre dont le titulaire appuierait les organes créés par traité pour ce qui est de leurs activités concernant les rapports présentés par les États et du traitement des communications par lesquelles des plaintes sont déposées.
- L'appui aux organes créés par traité sera renforcé grâce à la création d'un poste d'administrateur chargé d'encadrer une Équipe des requêtes distincte et d'un autre poste d'administrateur chargé d'appuyer les États parties.
35. Au titre de la décision 4, le Haut Commissariat aux droits de l'homme entreprendrait un examen des procédures spéciales et rendrait compte au Secrétaire général de ses constatations en septembre 2003 au plus tard, avec des recommandations sur la façon d'accroître l'efficacité de ces procédures et d'améliorer le soutien apporté. Au titre du chapitre 24 du budget-programme, il est proposé de créer un poste D-1 pour le chef du Service des procédures spéciales ainsi qu'un poste d'administrateur, en vue d'améliorer la qualité de l'assistance apportée dans le cadre des procédures spéciales et d'assurer l'harmonisation et la continuité des services qui leur sont fournis.
- Le Service des procédures spéciales sera renforcé grâce à la création d'un poste D-1 et d'un poste d'administrateur.
36. Au titre de la décision 5, le Haut Commissariat aux droits de l'homme élaborerait un plan tendant à renforcer sa gestion, en tenant compte des recommandations découlant de l'examen réalisé par le Bureau des services de contrôle interne. En vue de renforcer le Haut Commissariat, il est proposé de créer un poste D-2 pour un chef de Cabinet qui serait responsable, entre autres, de l'élaboration des politiques, de la planification stratégique, de la hiérarchisation des besoins et des activités, et de l'exécution globale des programmes.
- En vue d'une meilleure application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et d'un renforcement global de la gestion, il sera créé un poste de chef de cabinet de la classe D-2.

## Information

37. Au titre de la décision 6, le Département de l'information serait restructuré de la façon suivante :
- a) Il serait créé une Division des communications stratégiques, chargée de formuler, de diffuser et d'évaluer les messages émanant des Nations Unies sur des thèmes prioritaires;
  - b) Il serait créé une division de la diffusion, chargée à la fois des services fournis aux délégations, des relations avec la société civile et les activités destinées au grand public;
  - c) Il serait créé une division de l'information et des médias renforcée, notamment responsable du site Web;
  - d) La Section cartographique serait transférée au Département des opérations de maintien de la paix.
38. Un nouvel énoncé de mission a été élaboré en vue de préciser les buts et les objectifs du Département de l'information et d'en améliorer l'efficacité et la productivité. Un nouveau modèle d'opération et un nouvel organigramme ont été mis en place pour permettre au Département de s'acquitter de sa mission. Le nouveau modèle est fondé sur une conception claire du rôle du Département et une définition de ses fonctions qui met l'accent sur les défis actuels en matière de communications et sur la fourniture des services attendus aux États Membres.
39. Au titre de la décision 8, le réseau des centres d'information des Nations Unies serait rationalisé et s'articulerait autour de pôles régionaux, dont le premier sera créé en Europe occidentale. Le Département de l'information met au point un plan d'action pour donner effet à cette proposition. Le nouveau modèle d'opération visera aussi à favoriser une meilleure répartition des ressources destinées aux centres d'information situés dans les pays en développement ainsi que le redéploiement de ressources aux fins d'activités prioritaires, telles que le renforcement du contenu multilingue du site Web de l'Organisation et l'évaluation systématique des effets des principaux produits et services.

- Le budget tient compte de la restructuration du Département de l'information.
- Les activités relatives au site Web seront renforcées grâce au transfert de 7 postes (1 poste d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux).
- Six postes seront transférés au Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre du transfert de la Section cartographique (5 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux).

Le budget tient compte des premières étapes du projet de création d'un centre régional d'information pour l'Europe occidentale, grâce auxquelles il est possible de redéployer des ressources aux fins d'autres activités prioritaires, notamment le renforcement des activités liées au site Web de l'Organisation.

## Publications

40. Au titre de la décision 10, les publications feraient l'objet des améliorations suivantes :
- a) Les comités exécutifs planifieraient et coordonneraient toutes les publications relevant de chaque domaine thématique en vue de réduire le nombre des publications de l'Organisation et d'en améliorer la cohérence, de les recentrer et d'en rationaliser le calendrier de parution. Le Département de l'information procéderait de même pour les titres qu'il publie;
  - b) Le Comité des publications serait reconstitué en tant qu'organe normatif, doté d'une composition appropriée et d'un mandat correspondant à ses fonctions;

- c) La possibilité de diffuser les publications en ligne et de ne les imprimer que sur demande serait examinée, de même que le coût d'une telle pratique;
- d) *Le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ne serait plus produit par l'Organisation.
41. Le Secrétaire général a proposé ces mesures afin de réduire le chevauchement et la fragmentation des publications et d'améliorer le contrôle de celles-ci grâce à une meilleure coordination et à des systèmes plus rationnels. Les publications constituent une des catégories de produits que les départements et les bureaux exécutent dans le cadre de leur programme d'activités. Elles sont aussi des outils de promotion des activités de l'Organisation et des principes qu'elle défend, de diffusion de connaissances sur des questions qui intéressent la communauté internationale, et de mobilisation en faveur de l'Organisation. Elles viennent enrichir l'ensemble des connaissances disponibles sur les sujets qui présentent un intérêt pour la communauté mondiale.
42. Comme prévu dans le rapport du Secrétaire général, le Comité des publications a été reconstitué en tant qu'organe normatif et il a cessé de coordonner et de gérer le programme des publications du Secrétariat. Cette responsabilité a été transférée aux départements organiques et aux divers comités exécutifs. Le nouveau Comité des publications est composé de représentants des comités exécutifs (Comité exécutif pour les affaires humanitaires, Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, Comité exécutif pour la paix et la sécurité), du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que du Département de la gestion, du Bureau des affaires juridiques, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département de l'information. Les comités exécutifs planifieront et coordonneront toutes les publications se rapportant à leurs domaines d'activité respectifs, en vue de réduire le nombre des publications de l'Organisation, d'en améliorer la cohérence, de les recentrer et de rationaliser leur calendrier de parution. Le Comité établira les politiques, procédures et directives régissant la préparation, la production, la diffusion et, le cas échéant, la vente des ouvrages publiés sous l'égide des Nations Unies.
43. Lors de l'établissement du budget-programme pour 2004-2005, la question des publications a été examinée dans le cadre de chaque programme et un récapitulatif du nombre de publications en série et isolées à paraître figure, le cas échéant, dans chaque chapitre du budget. Le tableau ci-après récapitule les publications en série et les publications isolées prévues pour l'exercice biennal.

Le projet de budget pour 2004-2005 contient un récapitulatif des publications qui seront produites au titre de chaque chapitre.

Publications	2000-2001 Nombre effectif	2002-2003 Estimation	2004-2005 Prévision
Publication en série	1 072	1 884	1 544
Publications isolées	1 111	1 032	795
<b>Total</b>	<b>2 183</b>	<b>2 916</b>	<b>2 339</b>

44. Au cours de l'exercice 2004-2005, l'Organisation ne produira plus le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. La mise au point du *Répertoire* est une lourde responsabilité qui nécessite des ressources importantes. Partant, les produits concernant l'établissement du *Répertoire* ne figurent pas dans les propositions budgétaires pour 2004-2005 et le montant de 2,2 millions de dollars, réparti entre les chapitres pertinents, qui servait à recruter du personnel temporaire pour accélérer l'établissement et la publication du *Répertoire*, a donc été supprimé.

45. Le Département des affaires politiques continuera de s'efforcer à résorber l'arriéré accumulé dans la publication des suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

#### Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

46. Selon la décision 11 du rapport du Secrétaire général, les rapports feraient l'objet des améliorations ci-après :

- a) Établissement de rapports de synthèse sur des questions connexes;
- b) Rédaction de rapports de meilleure qualité proposant l'adoption de mesures clairement définies;
- c) Respect de la limitation prescrite du nombre de pages.

47. La stratégie élaborée pour améliorer les résultats dans ce domaine au cours de l'exercice biennal 2004-2005 consiste à :
- a) repositionner le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences;
  - b) apporter des améliorations au niveau global;
  - c) intégrer la gestion des ressources au niveau mondial;
  - d) exploiter au mieux les moyens techniques; et
  - e) atténuer la crise de la documentation. Pour ce faire, les fonctions seront réorganisées dans certains services du Département et les réaménagements correspondants seront opérés au niveau des ressources, ce qui se traduira par le renforcement de certains domaines, grâce à des transferts internes, et par des réductions dans d'autres domaines, rendues possibles par une application plus poussée des technologies de l'information. L'accent sera mis sur le regroupement et le renforcement des fonctions, le renforcement du rôle de l'informatique dans les services de conférence et le recyclage du personnel. Ainsi, le Département devrait-il être plus souple, plus productif, plus efficace et mieux à même de répondre aux besoins des États Membres et du Secrétariat. Les propositions faites au chapitre 2 du budget font apparaître une diminution globale nette des ressources réelles de 0,5 %.

Le budget pour 2004-2005 ne fait apparaître aucune augmentation nette des ressources affectées aux services de conférence, du fait des gains d'efficacité escomptés.

48. Selon la décision 13, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences opérerait des changements afin de permettre une approche plus globale de la planification et de la gestion des réunions et de la documentation. Les propositions figurant aux chapitres 2, 8 et 29A tiennent donc compte du transfert du secrétariat de la Cinquième Commission et de celui de la Sixième Commission du Département de la gestion et du Bureau des affaires juridiques, respectivement, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Les dispositifs relatifs au service des conférences seront intégrés et renforcés, y compris grâce au transfert du secrétariat de la Cinquième Commission et de celui de la Sixième Commission du Département de la gestion et du Bureau des affaires juridiques, respectivement, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

#### Affaires économiques et sociales

49. Selon la décision 16, le Secrétaire général proposerait la création d'un poste supplémentaire de sous-secrétaire général afin de renforcer la cohérence des politiques et la gestion au Département des affaires économiques et sociales. Les propositions budgétaires du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) tiennent compte du fait qu'il est prévu de renforcer les domaines économique et social.

La cohérence des politiques et la gestion des affaires économiques et sociales seront renforcées grâce à la création d'un nouveau poste de sous-secrétaire général.

50. Selon la décision 17, un groupe de planification des politiques serait créé au Département des affaires économiques et sociales.
- Un groupe de la planification des politiques sera créé au moyen d'un transfert de ressources.
51. Selon la décision 19, le Secrétaire général établirait un groupe de personnalités qui seraient chargées d'examiner les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et de formuler des recommandations pratiques visant à améliorer les échanges. Des ressources destinées au renforcement de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales sont prévues au chapitre 9.
- Renforcement de la Section des ONG des affaires économiques et sociales par la création d'un nouveau poste de niveau professionnel

### Appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

52. Selon la décision 18, le Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique coordonnerait et orienterait l'établissement de rapports et de contributions aux fins des débats de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires relatifs à l'Afrique. Dans sa résolution 57/300, l'Assemblée générale a approuvé le transfert des ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays moins avancés et des ressources de l'actuel Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique au nouveau Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique. En conséquence, il est prévu, dans le projet de budget-programme pour 2004-2005, de transférer à un nouveau chapitre le chapitre II (Appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), les ressources actuellement allouées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) au chapitre 3 (Affaires politiques), pour financer des postes permanents pour le Secrétaire général adjoint et pour le personnel d'appui, qui viendront s'ajouter aux postes de l'ancien Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique.
- Les ressources prévues pour l'appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont indiquées au chapitre 11.

### Formation

53. Selon la décision 31, le Secrétaire général recommandera un accroissement sensible des ressources allouées à la formation.
- Les ressources consacrées à la formation sont augmentées de 2 millions de dollars.
- En conséquence, le projet de budget-programme pour 2004-2005 prévoit un montant de 22,1 millions de dollars, soit une augmentation de 2 millions de dollars, pour l'entretien et le développement des compétences du personnel. Cette augmentation des ressources consacrées à la formation à l'échelle de l'Organisation donne la mesure de l'engagement qu'a pris le Secrétaire général d'investir sans relâche dans la formation et le perfectionnement du personnel, qui constitue un élément essentiel de ses propositions visant à continuer à renforcer l'ONU. De nouvelles augmentations devront être prévues dans les prochains budgets pour que l'Organisation puisse tirer tout le parti possible du personnel dont elle dispose.
54. Les programmes de perfectionnement et de formation de l'ensemble du personnel contribueront, comme auparavant, à promouvoir une culture d'apprentissage permanent, à renforcer les compétences de direction et de gestion, ainsi que les compétences prioritaires pour l'Organisation, et à développer l'aptitude à conduire et gérer le changement. Les programmes de formation auront pour objectif d'améliorer les compétences, les connaissances et les aptitudes techniques des gestionnaires de programme et des fonctionnaires ayant des responsabilités administratives, et de préparer le personnel à assumer des fonctions administratives sur le terrain. Des programmes de

formation seront également offerts pour élever le niveau de compétences du personnel du Secrétariat dans le domaine de l'informatique et de la télématique, conformément à la stratégie adoptée dans ce domaine. D'autres programmes viseront à favoriser la prise en compte systématique des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et la prise de conscience des problèmes liés au sexisme sur le lieu du travail, ainsi qu'à sensibiliser le personnel à la diversité et au multiculturalisme. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, il sera offert des cours de langue dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi que des cours visant à promouvoir le multilinguisme en permettant au personnel d'entretenir et d'approfondir ses connaissances linguistiques et aux représentants des différentes cultures de mieux se comprendre.

55. Les ressources nécessaires à la formation, d'un montant de 22,1 millions de dollars, se répartissent comme suit :

Activités de formation centralisées	
Renforcement des compétences de direction et de suivi du comportement professionnel	5 324 100
Compétences professionnelles et techniques et aide à l'organisation des carrières	4 618 800
Technologies de l'information	3 150 900
Gestion des ressources humaines et financières	2 022 700
<b>Total partiel</b>	<b>15 116 500</b>
Formation linguistique	6 149 400
Autres <sup>a</sup>	845 400
<b>Total</b>	<b>22 111 300</b>

<sup>a</sup> Y compris la formation en matière de sécurité et la part du coût des activités financées en commun prise en charge par l'ONU.

## B. Enveloppe budgétaire proposée

56. L'élaboration du budget-programme est une opération longue et complexe, qui exige des analyses détaillées et approfondies et des consultations avec les responsables de programme pour que les ressources soient utilisées au mieux et permettent à l'Organisation d'atteindre tous les objectifs et de s'acquitter de toutes les missions que lui donnent les États Membres, de façon efficace et rationnelle. Le montant des ressources demandées s'élève, avant réévaluation des coûts, à 2 905 800 000 dollars, ce qui correspond au montant approuvé au titre de l'esquisse budgétaire aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 57/280 de l'Assemblée générale. L'enveloppe comprend 163,2 millions de dollars, aux taux révisés de l'exercice biennal 2002-2003, pour les missions politiques spéciales, ce qui reste en deçà du plafond de 170 millions de dollars recommandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 1 de la résolution. Si les missions spéciales devaient exiger des ressources supplémentaires, celles-ci continueraient d'être régies par les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986.
57. On se souviendra que, lorsqu'elle a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, l'Assemblée générale a notamment décidé de supprimer un montant de 52,4 millions de dollars prévu au titre des rubriques autres que les postes pour des besoins opérationnels précis. Compte tenu de cette diminution du montant des ressources, plusieurs mesures de restriction difficiles ont dû être prises au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne les services de gestion des installations et les services informatiques. Bien que certains services n'aient pas été touchés et que des gains d'efficacité aient été réalisés dans quelques domaines, les autres compressions budgétaires ont été préjudiciables à la qualité des services fournis et deviendraient

contre-productives si elles étaient maintenues à long terme, car elles feraient définitivement baisser la productivité. Lorsqu'elle a approuvé l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005, l'Assemblée générale, prenant en considération les observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/57/85, par. 5) a décidé d'envisager l'ouverture en sus de l'estimation préliminaire d'un crédit de 29,8 millions de dollars au titre des technologies de l'information et de l'infrastructure des services communs. L'enveloppe proposée comprend donc un montant de 29,8 millions de dollars qui viendrait partiellement compenser les compressions et serait affecté aux technologies de l'information (16,4 millions de dollars) et aux services communs de gestion de l'infrastructure des installations (13,4 millions de dollars) au titre de nombreux chapitres du budget. Ce montant devrait permettre de faire en sorte que les installations en question soient maintenues à un niveau qui ne compromette pas l'exécution des programmes et qu'il soit remédié aux insuffisances les plus graves décelées au cours de l'exercice biennal 2002-2003 avant que toute autre amélioration soit envisagée au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

58. Le projet de budget-programme accuse une croissance réelle de 0,5 % avant réévaluation des coûts. On trouvera ci-après un état comparatif de la répartition des ressources pour les exercices 2002-2003 et 2004-2005 :

Titre	2002-2003 Montant révisé du crédit ouvert	Augmentation (réduction)		2004-2005 (avant réévaluation des coûts)
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	521 221,7	954,7	0,2	522 176,4
II. Affaires politiques	349 886,8	(19 735,3)	(5,6)	330 151,5
III. Justice internationale et droit international	62 070,4	790,1	1,3	62 860,5
IV. Coopération internationale pour le développement	287 256,5	14 843,4	5,2	302 099,9
V. Coopération régionale pour le développement	352 410,8	8 797,0	2,5	361 207,8
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	142 388,4	8 266,3	5,8	150 654,7
VII. Information	147 107,6	3 030,5	2,1	150 138,1
VIII. Services communs d'appui	451 342,1	31 433,4	7,0	482 775,5
IX. Contrôle interne	20 946,6	466,7	2,2	21 413,3
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	85 845,2	6 567,9	7,7	92 413,1
XI. Dépenses d'équipement	88 341,1	(35 871,8)	(40,6)	52 469,3
XII. Contributions du personnel	368 936,5	(4 515,4)	(1,2)	364 421,1
XIII. Compte pour le développement	13 065,0	–	–	13 065,0
<b>Total</b>	<b>2 890 818,7</b>	<b>15 027,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2 905 846,2</b>

59. Les prévisions pour l'exercice biennal 2004-2005 se chiffrent à 3 058 200 000 dollars, aux taux préliminaires de 2004-2005. Au stade actuel du cycle d'établissement et d'approbation du budget, la réévaluation des coûts est fondée sur les taux de change appliqués dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/57/616), approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, et sur des hypothèses relatives à l'inflation pour 2004 et 2005, qui postulent pour le prochain exercice les mêmes taux que pour l'exercice en cours. Selon la pratique et la méthode établies, le projet de budget-programme sera de nouveau réévalué avant que l'Assemblée générale l'adopte à sa cinquante-huitième session. Les données les plus récentes sur l'inflation, les résultats des enquêtes sur les conditions d'emploi et l'évolution des indices d'ajustement en 2003 seront alors pris en considération. On procédera de même pour les taux de change, compte tenu des taux de change opérationnels les plus récents. Les paragraphes 83 à 87 ci-dessous indiquent les effets de la réévaluation des coûts sur les prévisions budgétaires, au stade actuel.

## Introduction

60. Le tableau ci-après permet de comparer les ressources avec les enveloppes budgétaires des exercices précédents :

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montant</i>	<i>Augmentation par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003</i>	
1994-1995 (montant révisé des crédits ouverts)	2 608,3		
1996-1997 (montant révisé des crédits ouverts)	2 603,3		
1998-1999 (montant révisé des crédits ouverts)	2 529,9		
2000-2001 (montant révisé des crédits ouverts)	2 533,1		
2002-2003 (montant révisé des crédits ouverts)	2 890,8 <sup>a</sup>		
2004-2005 (esquisse budgétaire)	2 905,8		15,0
2004-2005 (montant proposé avant réévaluation des coûts)	2 905,8		15,0
2004-2005 (après réévaluation préliminaire des coûts)	3 058,2		167,4

<sup>a</sup> Crédit initialement ouvert pour 2002-2003 : 2 625 200 000 dollars.

61. Les recettes de l'exercice 2004-2005 sont estimées à 407,3 millions de dollars, contre 414,4 millions de dollars en 2002-2003, soit une diminution de 7,1 millions de dollars.

### C. Effectifs proposés

62. Pour ce qui est des postes, il est un effectif de 9 179 fonctionnaires pour l'exercice 2004-2005, contre 10 021 en 1996-1997 et 9 062 en 2002-2003, soit une augmentation nette de 117 postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2002-2003. Il est proposé de reclasser 44 postes au total.

	<i>Nombre de postes</i>
Postes approuvés en 2002-2003	9 062
Postes demandés pour 2004-2005	9 179
<b>Variation</b>	<b>117</b>
Postes supprimés	(36)
Postes nouveaux	114
Postes transformés	39

63. La répartition des postes par titre du budget est la suivante :

<i>Titre</i>	<i>2002-2003</i>	<i>Augmentation (réduction)</i>		<i>2004-2005</i>
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	2 063	11	0,5	2 074
II. Affaires politiques	678	28	4,1	706
III. Justice internationale et droit international	236	8	3,4	244
IV. Coopération internationale pour le développement	1 185	37	3,1	1 222
V. Coopération régionale pour le développement	2 065	(2)	(0,1)	2 063
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	331	18	5,4	349
VII. Information	754	(6)	(0,8)	748
VIII. Services communs d'appui	1 659	22	1,3	1 681
IX. Contrôle interne	91	1	1,1	92
<b>Total</b>	<b>9 062</b>	<b>117</b>	<b>1,3</b>	<b>9 179</b>

64. L'évolution du tableau d'effectifs est la résultante des besoins divers de chaque programme et de la nécessité d'équilibrer la structure des postes. Avant de proposer une modification, on a veillé, dans toute la mesure possible, à ce qu'elle ne déséquilibre pas l'ensemble de la pyramide. Le ratio postes d'agent des services généraux/postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur s'est amélioré.
65. Les propositions font apparaître une diminution du ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. La tendance à la réduction de la proportion d'agents des services généraux persiste donc, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
Agents des services généraux <sup>a</sup>	5 120	5 207	5 237	5 239
Effectif total	8 741	8 989	9 062	9 179
Pourcentage de postes d'agent des services généraux dans le total	58,6	57,9	57,8	57,1
Ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1,41:1	1,38:1	1,37:1	1,33:1

<sup>a</sup> Sont compris parmi les agents des services généraux les agents du Service de sécurité, des corps de métier et du Service mobile, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents locaux.

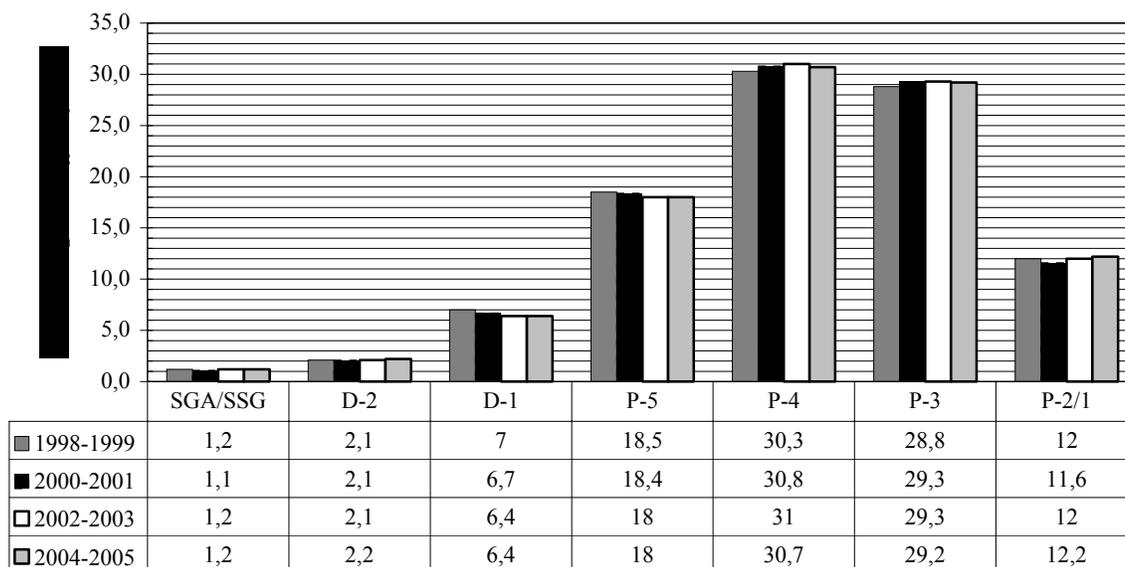
L'augmentation nette de deux postes d'agent des Services généraux traduit la suppression de 36 postes et le reclassement de 8 postes à la catégorie supérieure, d'une part, et la création de 46 postes supplémentaires, d'autre part.

66. Au paragraphe 72 de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a constaté avec préoccupation qu'il y avait dans les commissions régionales une proportion élevée d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. La question est à l'examen et les résultats seront communiqués dans le détail séparément. D'une façon générale, l'examen montre que le ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est plus élevé dans les commissions régionales, à part la Commission économique pour l'Europe, que dans l'ensemble du Secrétariat. Cela s'explique par le fait que, dans les commissions, la gamme de services fournis au titre de l'appui aux programmes est plus large : elle englobe non seulement les fonctions d'appui traditionnelles, telles que les finances, l'établissement du budget et la gestion et l'administration du personnel, mais aussi la gestion du programme de coopération technique, les services de conférence et de bibliothèque, les services de sécurité et d'autres services. À terme, les investissements dans l'informatique devraient aboutir à des gains d'efficacité dans les services d'appui mais, dans l'immédiat, compte tenu des conditions locales, la plupart des commissions régionales continuent de fonctionner avec leurs propres services d'appui.
67. On se souviendra également qu'une étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat (A/57/483) a été présentée à l'Assemblée générale. La principale conclusion de cette étude était que, d'après les comparaisons internes et externes auxquelles il avait été procédé, la structure et la répartition des postes ne présentaient pas d'anomalie signalant que le Secrétariat compte un nombre excessif de postes aux échelons supérieurs par rapport à d'autres grandes organisations internationales. En prenant note du rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale a, par sa décision 57/574 du 20 décembre 2002, demandé à celui-ci de présenter dans le projet de budget pour 2004-2005 de plus amples informations sur la question de la structure des postes du Secrétariat, à la lumière des vues exprimées par les États Membres, et de comparer en particulier la structure des postes du Secrétariat à celle d'autres organisations multilatérales qui n'avaient pas été

examinées dans son rapport, ainsi qu'à celles des administrations de certains États Membres, en précisant la répartition des postes par classe, en pourcentage.

Figure 3

**Répartition des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, par classe et par exercice biennal**



68. La figure 3 indique la répartition des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur pour les exercices biennaux allant de 1998-1999 à 2004-2005. La répartition par classe est généralement restée stable, en particulier aux échelons supérieurs. Le pourcentage de postes des classes P-5 et D-1 a régulièrement diminué au cours de cette période, tandis que celui des postes P-2/1 à P-4 a régulièrement augmenté, passant de 71,1 à 72,1 % de l'ensemble des postes, ce qui s'explique principalement par la diminution de la proportion de postes P-5 et D-1, qui est tombée de 25,5 à 24,4 %. La proposition de créer 22 nouveaux postes P-2 et 29 nouveaux postes P-3 témoigne des efforts que fait l'Organisation pour revitaliser et rajeunir les effectifs du Secrétariat au niveau des administrateurs débutants.
69. Les informations supplémentaires demandées dans la décision 57/574 feront l'objet d'un rapport distinct, qui sera communiqué à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
70. La légère augmentation du nombre de postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général qui est proposée pour l'exercice 2004-2005 tient aux propositions tendant à transférer des ressources actuellement affectées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) au financement du poste de secrétaire général adjoint et conseiller spécial pour l'Afrique; à créer un nouveau poste de sous-secrétaire général, au titre du chapitre 9, pour le Département des affaires économiques et sociales, et à reclasser le poste de coordonnateur adjoint des secours d'urgence, qui relève du chapitre 27 (Assistance humanitaire) du niveau D-2 à celui de Sous-Secrétaire général. Selon la décision 18 du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'ONU, les effectifs de l'actuel Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique seront transférés du chapitre 3 (Affaires politiques) au chapitre 11 (Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique), comme il est indiqué au paragraphe 52 ci-dessus. Ces ressources actuellement budgétisées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), y compris le poste de secrétaire général adjoint, seront transformées en postes permanents en 2004-2005. Dans le même souci de renforcer l'ONU, la création d'un poste supplémentaire de sous-secrétaire général est proposée afin de renforcer les capacités de gestion du Département des affaires économiques et sociales (décision 16). Pour ce qui est du reclassement du poste de coordonnateur adjoint des secours d'urgence de la classe D-2 au niveau de sous-secrétaire général, il traduit l'élargissement des responsabilités du Bureau en matière de coordination de l'action humanitaire internationale en cas de catastrophe et de situation d'urgence complexe et témoigne du rôle essentiel que jouent le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence en assurant l'exécution et la coordination des activités humanitaires de l'ONU.

### **D. Autres facteurs pris en considération dans le projet de budget**

71. Divers autres facteurs importants pris en considération dans le projet de budget pour 2004-2005 sont exposés ci-après.

#### **Démarche soucieuse d'égalité entre les sexes**

72. C'est en 2000-2001 que l'idée d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes a fait son apparition dans le budget-programme, conformément aux conclusions concertées du Conseil économique et social (1997/2) et à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a prié tous les organismes ayant à connaître de questions concernant les programmes et le budget, notamment le Comité du programme et de la coordination, de veiller à ce que tous les programmes, plans à moyen terme et budgets-programmes intègrent de façon visible une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Selon les conclusions concertées du Conseil économique et social, cette démarche consiste à évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit donc d'une notion plus large que celle d'équilibre entre les sexes dans les effectifs du Secrétariat, qui porte essentiellement sur la nécessité de recruter et de promouvoir davantage de femmes.
73. Au cours des deux derniers exercices biennaux, les directeurs de programme ont pris conscience du fait que les activités de l'Organisation pouvaient avoir des répercussions différentes pour les femmes et pour les hommes. Accordant plus d'importance à l'analyse des distinctions fondées sur le sexe, ils sont aussi devenus plus attentifs aux effets de leurs activités pour les hommes et les femmes censés en être les bénéficiaires. Quel que soit l'effet sur les femmes ou les hommes des politiques, programmes ou projets considérés, et que la problématique hommes-femmes ait ou non été prise en compte dans la définition des problèmes à régler, certaines questions doivent être posées lors de la conception du programme de travail et de la sélection des produits à exécuter. Pour que le programme de travail de l'Organisation soit conçu et mis en oeuvre efficacement, il faut que les résultats escomptés soient définis et atteints. Si l'on peut considérer le projet de budget comme un instrument « neutre », l'objet de la démarche soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes est de veiller à ce qu'au niveau des programmes de travail, les distinctions qui existent entre les hommes et les femmes ne soient pas ignorées.
74. Nombre de produits prévus dans le projet de budget-programme pour 2004-2005 montrent que l'Organisation est, dans ses activités, soucieuse d'égalité entre les sexes. Ainsi, la problématique hommes-femmes figure dans l'énoncé des produits de 18 chapitres touchant les domaines suivants : paix et sécurité, conflits armés, action préventive et consolidation de la paix après les conflits, désarmement, comptabilité nationale, questions foncières, propriété et logement, traite des

êtres humains et transferts clandestins de migrants, lutte contre la corruption, criminalité transnationale organisée, atténuation de la pauvreté, développement des capacités, action des pouvoirs publics, croissance durable compatible avec la justice sociale, développement économique et social, éléments ne relevant pas de l'économie de marché dans les instruments de planification nationale, marché de l'emploi, société civile, crédit, gouvernance, établissements humains, politiques urbaines, libre entreprise, restructurations industrielles et développement de la libre entreprise, politiques écologiques, santé, migrations internes et externes, ressources énergétiques, réfugiés femmes, enfants et adolescents, personnes âgées et environnement, situations d'urgence complexes, gestion des ressources en eau, microfinancement, organisations du secteur privé, sécurité alimentaire, transports, reconstruction et développement à l'issue des conflits, processus électoraux et technologies de l'information.

75. La problématique hommes-femmes s'inscrit dans le cadre logique de 16 chapitres du budget. Pour la première fois, 76 indicateurs de succès se rapportent directement aux effets de la démarche soucieuse d'égalité entre les sexes; des données de départ et des objectifs ont donc été indiqués pour permettre de mesurer ces effets, ce qui devrait permettre d'améliorer les résultats obtenus en la matière en 2004-2005.

### Arrangements en vigueur à Nairobi

76. Dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation. Depuis, en vue de réduire les dépenses administratives qui viennent en déduction des ressources disponibles pour les activités de fond du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Secrétaire général s'est engagé à augmenter progressivement la part des ressources inscrites au budget de l'Office qui relève du budget ordinaire.
77. Dans la première partie de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'a instamment engagé à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des futurs exercices biennaux, afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat, et l'a prié de tenir compte des dispositions de la résolution lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
78. Conformément aux dispositions de la résolution susmentionnée, la part des ressources relevant du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi a encore été augmentée dans le projet de budget-programme pour 2004-2005. Les ressources relevant du budget ordinaire prévues au paragraphe 29G (Administration, Nairobi) sont en augmentation de 15 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003. Cette augmentation devrait libérer une partie des fonds extrabudgétaires que le PNUE et ONU-Habitat consacrent à des dépenses administratives, qui pourraient donc être utilisés pour le financement d'activités de fond. Grâce aux décisions prises par le Secrétaire général en vue de renforcer l'ONUN depuis l'exercice biennal 1998-1999, la part des ressources du chapitre 29G relevant du budget ordinaire sera portée, pour l'exercice biennal 2004-2005, à plus de la moitié du total des ressources inscrites à ce chapitre, ce qui veut dire que, pour la première fois depuis la création de l'Office, les ressources du budget ordinaire prendront le pas sur les fonds extrabudgétaires.
79. Une des priorités du plan à moyen terme pour la période de 2002 à 2005 étant de promouvoir une croissance économique et un développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux textes issus des récentes conférences des Nations Unies, les ressources

## Introduction

du budget ordinaire prévues pour le PNUE et pour ONU-Habitat sont aussi en augmentation, respectivement de 11,7 et de 8 %.

80. En ce qui concerne les services de conférence à Nairobi, des mesures ont été prises pour renforcer les moyens de planification et de contrôle du cycle de la documentation, ainsi que l'appui aux services d'interprétation et de publication. Il est demandé des ressources pour renforcer les systèmes de gestion des moyens informatiques et de suivi des résultats. Il est également prévu au chapitre 33 des ressources qui permettraient de financer la rénovation complète de cinq salles de conférence, ainsi que d'autres travaux courants d'amélioration et d'entretien. Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Nairobi sont récapitulées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003</i>	<i>Augmentation (montant)</i>	<i>Augmentation (pourcentage)</i>	<i>Total pour 2004-2005 (avant réévaluation des coûts)</i>
Chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	395,8	156,8	39,6	552,6
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) : services de conférence à Nairobi	8 901,1	209,8	2,4	9 110,9
Chapitre 14 (Environnement)	8 355,1	984,7	11,7	9 339,8
Chapitre 15 (Établissements humains)	12 794,2	1 025,6	8,0	13 819,8
Chapitre 29G (Administration, Nairobi)	13 216,3	1 983,7	15,0	15 200,0
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)	2 459,7	905,7	36,8	3 365,4
<b>Total</b>	<b>46 122,2</b>	<b>5 266,3</b>	<b>11,4</b>	<b>51 388,5</b>

## Méthode suivie

81. La méthode suivie pour déterminer les dépenses à inscrire au budget-programme n'a pas changé par rapport à celle qui a été appliquée lors de l'exercice biennal précédent, et qui avait été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. Suivant cette méthode, les montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/293 A du 20 décembre 2002, ont servi de point de départ, c'est-à-dire de données de base pour la mesure des variations.
82. Les augmentations et les réductions proposées sont mesurées par rapport aux montants révisés des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003, et les changements proposés par rapport au budget de cet exercice sont indiqués. Ces changements s'expliquent notamment par des ajustements liés à des crédits non renouvelables demandés pour l'exercice biennal en cours, ainsi que par des augmentations automatiques résultant du financement sur la totalité de l'exercice biennal 2004-2005 de nouveaux postes inscrits aux chapitres 1 à 12, 14 à 17, 19 à 22, 24, 26 à 30 et 34 approuvés par l'Assemblée générale et budgétisés en 2002-2003 sur la base d'un abattement pour délai de recrutement de 50 % pour les administrateurs et de 65 % pour les agents des services généraux. Les changements sont présentés sur la même base que les montants révisés des crédits ouverts pour que l'on puisse déterminer le taux de croissance réel des ressources. Le montant résultant des augmentations et diminutions comprend un montant de 26,7 millions de dollars correspondant à l'effet retard des postes budgétisés en 2002-2003 sur la base des taux d'abattement indiqués ci-dessus. Les crédits ouverts et les variations (augmentations/diminutions) sont ensuite réévalués pour tenir compte, d'une part, de l'inflation et, d'autre part, des taux de vacance de postes applicables à la catégorie des administrateurs et à celle des agents des services généraux.

83. En ce qui concerne la réévaluation des coûts, des ajustements doivent être opérés pour établir aux prix de 2004-2005, sur la base des taux de change applicables (voir tableau 6), les montants révisés des crédits ouverts et ceux des augmentations ou des diminutions proposées. Le montant estimatif prévu à ce titre est de 152,4 millions de dollars.
84. Pour les traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, des ajustements ont été opérés en fonction de l'évolution des indices d'ajustement prévue pour 2003 (voir le tableau 7). Pour les traitements des agents des services généraux, les montants ont été réévalués sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au titre du coût de la vie en 2002 et 2003, en fonction des taux d'inflation prévus.
85. En ce qui concerne les taux de vacance de postes pour 2004-2005, il est proposé, pour les postes stables, des taux uniformes de 5 % pour les administrateurs et de 1,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. On se souviendra que pour l'exercice biennal 2002-2003, les taux initialement prévus étaient de 6,5 % pour les administrateurs et de 3,1 % pour les agents des services généraux. En fonction de la situation effective en 2002, des ajustements ont été approuvés à l'occasion du premier rapport sur l'exécution du budget et les taux ont été ramenés à 5,7 % pour les administrateurs et 1,5 % pour les agents des services généraux. Toutefois, aucun ajustement n'a encore été opéré pour 2003. C'est en raison de la baisse graduelle des taux de vacance durant l'exercice en cours et le précédent qu'il est proposé des taux de 5 % et de 1,5 %, respectivement, pour les postes stables d'administrateur et d'agent des services généraux. Un montant de 21 millions de dollars est prévu au titre de la réévaluation des coûts pour tenir compte des ajustements des taux de vacance applicables aux postes stables.
86. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées en pourcentage des traitements nets, pour chaque lieu d'affectation. Elles couvrent les allocations et indemnités et les frais afférents aux nominations, aux transferts et aux cessations de service.
87. Le budget étant libellé en dollars des États-Unis, les variations de la valeur du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir une incidence considérable sur les dépenses faites dans ces monnaies. On n'a pas essayé de prévoir cette évolution au stade de la réévaluation. Les ajustements nécessités par les fluctuations monétaires seront effectués en décembre 2003, conformément aux procédures en vigueur.

## Présentation

88. Avec le projet de budget-programme pour 2004-2005, le Secrétaire général a tenu l'engagement qu'il avait pris de présenter un document plus court et plus stratégique et de fournir à part des renseignements supplémentaires. Les renseignements techniques détaillés sur l'évaluation des coûts précédemment présentés en annexe à chaque chapitre sont désormais communiqués directement au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux fins de son examen des propositions budgétaires. Qui plus est, la présentation a été améliorée grâce à l'ajout d'une série de nouveaux éléments : a) les données de départ et les objectifs sont indiqués, aux fins de la mesure des résultats, dans le programme de travail; b) les propositions relatives à la composante « Direction exécutive et gestion » des programmes sont désormais intégrées dans le cadre logique; c) de nouveaux tableaux indiquent clairement la répartition des ressources entre les divers éléments du programme de travail; d) des tableaux récapitulatifs indiquent le nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultats pour chaque programme; e) des tableaux récapitulatifs indiquent le nombre de publications en série et de publications isolées prévues au titre de chaque chapitre; et f) une liste des produits récurrents éliminés figure en annexe à chaque chapitre. Le budget reste un document relativement volumineux, mais grâce à ces changements, il a été réduit d'un tiers et est mieux ciblé et plus stratégique.

89. Les programmes sont, comme auparavant, décrits de façon détaillée suivant un cadre logique axé sur les résultats. Les termes et les notions clefs de la budgétisation axée sur les résultats sont expliqués dans des notes figurant en annexe au présent document. Dans chaque chapitre du budget, on trouve les renseignements suivants concernant les programmes :
- Objectifs
  - Réalisations escomptées
    - Indicateurs de succès
    - Mesures des résultats (données de départ et objectifs)
      - 2000-2001
      - 2002-2003
      - 2004-2005
    - Facteurs externes
    - Produits
90. Les renseignements financiers suivants figurent, comme auparavant, dans le projet de budget-programme :
- Dépenses de 2000-2001
  - Montant révisé des crédits ouverts pour 2002-2003 (voir la résolution 57/293 A de l'Assemblée générale)
    - Changements proposés pour 2004-2005 par rapport aux crédits ouverts pour 2002-2003 (en montant et en pourcentage)
    - Total des ressources nécessaires pour 2004-2005, avant réévaluation des coûts
    - Réévaluation des coûts en fonction des taux préliminaires de 2004-2005
    - Prévisions de dépenses pour 2004-2005
91. La présentation du projet de budget-programme cadre avec celle du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, dans lequel sont également énoncés les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats, et est parfaitement conforme au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Dans ce cadre, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès ont été formulés pour l'exercice biennal dans l'optique de maintenir les correspondances avec le plan à moyen terme tout en remédiant à certaines imprécisions.
92. Les objectifs des sous-programmes du projet de budget-programme pour 2004-2005 correspondent à ceux du plan à moyen terme et représentent un condensé des mandats confiés par l'Assemblée générale pour une certaine période. Les réalisations escomptées, quant à elles, sont assorties de délais assez précis et représentent les effets des activités entreprises et des produits exécutés au cours d'un exercice biennal. À cet égard, il convient de noter que l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/253, a prié le Secrétaire général d'établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 en toute conformité avec le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, particulièrement en ce qui concerne les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, compte tenu des mandats portant exclusivement sur l'exercice biennal. Le principe d'une corrélation étroite entre le plan à moyen terme et le budget-programme est bon, et il servira de base

à l'application des méthodes de budgétisation fondées sur les résultats pour les exercices biennaux à venir. Toutefois, dans son rapport sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003<sup>4</sup>, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a déploré l'imprécision de certains objectifs et de certaines réalisations escomptées. Compte tenu de cette préoccupation du Comité consultatif, un certain nombre de réalisations escomptées ont été modifiées par rapport au plan à moyen terme et ont été rendues plus précises, plus concrètes et plus mesurables. La correspondance souhaitable entre les réalisations escomptées du budget et celles du plan à moyen terme s'est donc perdue, mais on a estimé qu'il valait bien la peine, pour que les réalisations escomptées soient plus précises et plus concrètes, de redéfinir celles-ci et de modifier les énoncés du plan à moyen terme. À cet égard, il est rappelé que le plan à moyen terme a été élaboré et approuvé avant que l'Assemblée générale n'approuve l'adoption d'un système de budgétisation axé sur les résultats.

93. Compte tenu d'une autre observation du Comité consultatif, la catégorie de produits intitulée « Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions » a été éliminée. Lors de son examen des trois derniers projets de budget-programme, le Comité consultatif a émis des réserves quant à l'utilité de l'information relative aux produits de cette catégorie et a demandé que cette information soit mieux présentée, de façon simplifiée et condensée<sup>5</sup>. Pour simplifier la présentation et mettre davantage l'accent sur des produits quantifiables et identifiables, on a supprimé la catégorie de produits en question et inclus dans la section « Vue d'ensemble » de chaque chapitre, le cas échéant, des indications succinctes sur la place des activités de coopération internationale et de coordination et de liaison interinstitutions dans la stratégie globale d'exécution du programme. Les produits ayant directement trait à l'organisation des travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et des réunions et activités interinstitutions sont toujours présentés parmi les produits prévus pour l'exercice biennal (désormais dans la catégorie « Autres activités de fond »).
94. Lorsque les mesures des résultats n'ont pu être définies avant la mise au point définitive du projet de budget, on a utilisé la mention « À déterminer ». Lorsqu'un indicateur de succès comprend un nouvel élément qui n'existait pas auparavant ou n'avait pas lieu d'être mentionné dans les précédents budgets, on a indiqué « Sans objet ». Lorsque les données de départ n'étaient plus disponibles, en particulier pour 2000-2001, la mention « Non disponible » a été utilisée.
95. Quoique certaines données de départ et certains objectifs restent à établir ou à définir, la présentation de mesures des résultats dans le programme de travail – une première – constitue un nouveau progrès de taille non seulement pour la mesure des résultats elle-même, mais aussi pour une meilleure gestion fondée sur les résultats. Cette innovation reflète une évolution du style de gestion de l'Organisation, désormais axée non plus simplement sur l'exécution de produits, mais sur l'exécution de produits dans un but précis. À cet égard, il est à noter que les directeurs de programme ont reçu pour instruction de procéder à un examen approfondi de leurs produits pour veiller à ce que les liens entre les produits et les résultats attendus soient bien clairs. Avec l'ajout des mesures des résultats, le cadre logique est désormais complet et devrait, à long terme, aider les directeurs de programme et le personnel à suivre les progrès de leurs activités. On s'attend à ce que la nécessité de réunir des données aux fins de la budgétisation axée sur les résultats suscite des efforts plus systématiques pour aller au-delà de la simple exécution de produits.

### Fonds extrabudgétaires

96. Le volume des fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2004-2005 est indiqué dans le tableau 8. En bref, ces fonds serviraient à financer un total de 7 527 postes dont la répartition par classe est indiquée dans le tableau ci-dessous. Ce chiffre est à comparer à celui de l'exercice biennal 2002-2003, qui était de 7 260. Il comprend les postes affectés aux services d'appui et aux

## Introduction

activités de fond financés au moyen de fonds opérationnels, situés dans les bureaux permanents des Nations Unies, ainsi que les postes financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation nette du nombre de postes, qui apparaît dans le tableau ci-après, est concentrée en grande partie, particulièrement en ce qui concerne les classes P-5 et D-1, sur le chapitre 25 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés).

<i>Catégorie</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>	<i>Variation</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SSG	3	3	–
D-2	35	35	–
D-1	137	144	7
P-5	398	432	34
P-4/3	1 785	1 952	167
P-2/1	334	401	67
<b>Total partiel</b>	<b>2 692</b>	<b>2 967</b>	<b>275</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	112	124	12
Autres classes <sup>a</sup>	4 456	4 436	(20)
<b>Total partiel</b>	<b>4 568</b>	<b>4 560</b>	<b>(8)</b>
<b>Total</b>	<b>7 260</b>	<b>7 527</b>	<b>267</b>

<sup>a</sup> Dont les postes d'agent du Service de sécurité, d'agent de la catégorie des corps de métier, d'agent local et d'agent du Service mobile.

97. Au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 4,2 milliards de dollars (soit une réduction nette d'environ 175,5 millions de dollars) serviront à financer diverses activités d'appui, activités de fond et activités opérationnelles, notamment dans les domaines du règlement des conflits, du rétablissement de la paix, de l'assistance électorale, de la lutte antimines, de l'action en faveur de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, des services centraux d'appui et des activités décentralisées des centres régionaux pour le désarmement. La répartition des fonds par chapitre est indiquée au tableau 8.
98. Étant donné la nature des contributions volontaires, le volume des rentrées de fonds extrabudgétaires et le nombre de postes qui pourront être financés au cours de l'exercice biennal ne peuvent être déterminés avec précision. Les estimations relatives à l'exercice en cours tendent donc à être plus précises que les projections faites pour l'exercice suivant. Si l'on utilise ces chiffres pour analyser la tendance des fonds extrabudgétaires, il convient de ne tirer que des conclusions prudentes car il se peut que certaines variations peu importantes d'un exercice à l'autre tiennent tout simplement au fait que les données se rapportant à un exercice futur sont moins fiables que celles qui concernent l'exercice en cours. Pour l'exercice biennal 2004-2005, on prévoit une réduction globale de 4 % résultant d'une série d'augmentations et de diminutions des fonds disponibles pour les opérations programmées dans divers domaines, dont une diminution de 202 millions de dollars au titre du chapitre 25 (Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés).

### *Notes*

- <sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1).*
- <sup>2</sup> *Ibid., Supplément No 32 et rectificatif (A/57/32 et Corr.1).*
- <sup>3</sup> *Ibid., cinquante-sixième session, Supplément No 16 (A/56/32), par. 39.*
- <sup>4</sup> *Ibid., Supplément No 7 (A/56/7).*
- <sup>5</sup> *Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 7 (A/52/7/Rev.1), par. V.10; ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 7 (A/54/7), par. 6; et ibid., cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7), par. V.2.*

## Tableaux

Tableau 1

**Budget ordinaire**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003	2004-2005	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
<b>Budget ordinaire</b>				
Dépenses	2 890 818,7	3 058 203,5	167 384,8	5,8
Recettes générales	41 381,5	26 610,9	(14 770,6)	(35,7)
<b>Total partiel</b>	<b>2 849 437,2</b>	<b>3 031 592,6</b>	<b>182 155,4</b>	<b>6,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	373 048,1	380 712,5	7 664,4	2,1
Budget ordinaire, montant net	2 476 389,1	2 650 880,1	174 491,0	7,0
<b>Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	668 516,1	699 996,5	31 480,4	4,7
Activités de fond	1 293 929,8	1 237 891,8	(56 038,0)	(4,3)
Activités opérationnelles	2 433 073,8	2 282 176,8	(150 897,0)	(6,2)
<b>Total, fonds extrabudgétaires</b>	<b>4 395 519,7</b>	<b>4 220 065,1</b>	<b>(175 454,6)</b>	<b>(4,0)</b>
<b>Budget total, montant net</b>	<b>6 871 908,8</b>	<b>6 870 945,2</b>	<b>(963,6)</b>	<b>(0,0)</b>

Tableau 2

**Postes par source de financement**

	2002-2003	2004-2005	Augmentation (diminution) 2004-2005 par rapport à 2002-2003	
			Montant	Pourcentage
<b>Budget ordinaire</b>				
Chapitres des dépenses	9 062,0	9 179,0	117,0	1,3
Chapitres des recettes	124,0	108,0	(16,0)	(12,9)
<b>Total partiel</b>	<b>9 186,0</b>	<b>9 287,0</b>	<b>101,0</b>	<b>1,1</b>
<b>Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	3 854,0	3 970,0	116,0	3,0
Activités de fond	798,0	912,0	114,0	14,3
Activités opérationnelles	2 608,0	2 645,0	37,0	1,4
<b>Total partiel</b>	<b>7 260,0</b>	<b>7 527,0</b>	<b>267,0</b>	<b>3,7</b>
<b>Total général</b>	<b>16 446,0</b>	<b>16 814,0</b>	<b>368,0</b>	<b>2,2</b>

## Introduction

Tableau 3

### État récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Fonds général – Budget ordinaire

	2000-2001	2002-2003	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Prévisions de dépenses
	Dépenses effectives		Crédits ouverts	Montant			
<b>Titre I</b>							
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>							
	492 494,8	521 221,7	954,7	0,2	522 176,4	27 922,9	550 099,3
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	45 727,3	50 628,8	3 416,2	6,7	54 045,0	3 142,9	57 187,9
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	446 767,5	470 592,9	(2 461,5)	(0,5)	468 131,4	24 780,0	492 911,4
<b>Titre II</b>							
<b>Affaires politiques</b>							
	245 620,2	349 886,8	(19 735,3)	(5,6)	330 151,5	20 537,3	350 688,8
3. Affaires politiques	158 563,3	215 550,3	(23 203,5)	(9,2)	228 346,8	11 808,8	240 155,6
4. Désarmement	13 787,3	15 821,1	837,5	5,3	16 658,6	1 011,7	17 670,3
5. Opérations de maintien de la paix	69 899,6	78 200,1	2 372,4	3,0	80 572,5	7 483,3	88 055,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 370,0	4 315,3	258,3	6,0	4 573,6	233,5	4 807,1
<b>Titre III</b>							
<b>Justice internationale et droit international</b>							
	55 489,4	62 070,4	790,1	1,3	62 860,5	3 708,4	66 568,9
7. Cour internationale de Justice	22 186,4	26 315,9	885,6	3,4	27 201,5	1 467,1	28 668,6
8. Affaires juridiques	33 303,0	35 754,5	(95,5)	(0,3)	35 659,0	2 241,3	37 900,3
<b>Titre IV</b>							
<b>Coopération internationale pour le développement</b>							
	260 816,1	287 256,5	14 843,4	5,2	302 099,9	17 019,8	319 119,7
9. Affaires politiques et sociales	114 288,2	123 652,2	4 291,4	3,5	127 943,6	8 518,7	136 462,3
10. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	–	3 099,5	855,7	27,6	3 955,2	277,9	4 233,1
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5 073,1	6 052,3	2 516,5	41,6	8 568,8	534,8	9 103,6
12. Commerce et développement	82 437,1	91 295,8	1 553,8	1,7	92 849,6	4 148,6	96 998,2
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	16 839,5	19 373,9	1 065,4	5,5	20 493,3	498,7	20 938,0
14. Environnement	8 511,6	8 355,1	984,7	11,8	9 339,8	672,5	10 012,3
15. Établissements humains	14 815,0	12 794,2	1 025,6	8,0	13 819,8	1 098,3	14 918,1
16. Prévention du crime et justice pénale	4 825,1	6 339,8	1 619,6	25,5	7 959,4	416,2	8 375,6
17. Contrôle international des drogues	14 026,5	16 293,7	930,7	5,7	17 224,4	854,1	18 078,5
<b>Titre V</b>							
<b>Coopération régionale pour le développement</b>							
	328 183,3	352 410,8	8 797,0	2,5	361 207,8	17 693,1	378 900,9
18. Développement économique et social en Afrique	72 035,6	83 865,9	1 700,6	2,0	85 566,5	2 550,7	88 117,2
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 345,7	58 821,3	1 908,4	3,2	60 729,7	3 997,4	64 727,1
20. Développement économique de l'Europe	39 162,7	43 798,8	1 075,9	2,5	44 874,7	2 073,4	46 948,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	76 836,1	73 210,5	2 888,6	3,9	76 099,1	5 112,6	81 211,7

## Introduction

	2000-2001	2002-2003	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Prévisions de dépenses
	Dépenses effectives		Crédits ouverts	Montant			
22. Développement économique et social en Asie occidentale	45 729,5	49 842,8	1 223,5	2,5	51 066,3	2 633,4	53 699,7
23. Programme ordinaire de coopération technique	41 073,7	42 871,5	–	–	42 871,5	1 325,6	44 197,1
<b>Titre VI</b>							
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>							
	120 829,6	142 388,4	8 266,3	5,8	150 654,7	7 658,2	158 312,9
24. Droits de l'homme	38 056,4	45 576,3	3 655,1	7,7	51 231,4	2 309,0	53 540,4
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	40 399,9	45 956,0	2 500,0	5,4	48 456,0	826,1	49 282,1
26. Réfugiés de Palestine	23 979,3	28 278,7	864,2	3,1	29 142,9	3 442,2	32 585,1
27. Aide humanitaire	18 394,0	20 577,4	1 247,0	6,1	21 824,4	1 080,9	22 905,3
<b>Titre VII</b>							
<b>Information</b>							
	141 136,2	147 107,6	3 030,5	2,1	150 138,1	8 663,9	158 802,0
28. Information	141 136,2	147 107,6	3 030,5	2,1	150 138,1	8 663,9	158 802,0
<b>Titre VIII</b>							
<b>Services communs d'appui</b>							
	439 599,8	451 342,1	31 433,4	7,0	482 775,5	23 353,6	506 129,1
29. Gestion et services centraux d'appui	439 599,8	451 342,1	31 433,4	7,0	482 775,2	23 353,6	506 129,1
A. Administration, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	9 216,0	9 789,7	(736,2)	(7,5)	9 053,5	644,8	9 698,3
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	25 006,8	26 328,5	263,8	1,0	26 592,3	1 751,6	28 343,9
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	49 092,0	50 509,2	2 800,3	5,5	53 309,5	3 494,7	56 804,2
D. Administration, Bureau des services centraux d'appui	232 487,3	233 257,0	22 618,0	9,7	255 875,0	12 891,8	268 766,8
E. Administration (Genève)	84 890,8	92 243,1	3 693,4	4,0	95 936,5	2 523,8	98 460,3
F. Administration (Vienne)	23 736,1	25 998,3	810,4	3,1	26 808,7	1 039,2	27 847,9
G. Administration (Nairobi)	15 170,8	13 216,3	1 983,7	15,0	15 200,0	1 007,7	16 207,7
<b>Titre IX</b>							
<b>Contrôle interne</b>							
	18 475,5	20 946,6	466,7	2,2	21 413,3	1 434,1	22 847,4
30. Contrôle interne	18 475,5	20 946,6	466,7	2,2	21 413,3	1 434,1	22 847,4
<b>Titre X</b>							
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>							
	61 526,9	85 845,2	6 567,9	7,7	92 413,1	10 405,0	102 818,1
31. Activités administratives financées en commun	9 072,7	20 747,0	1 803,3	8,7	22 550,3	1 983,3	24 533,6
32. Dépenses spéciales	52 454,2	65 098,2	4 764,6	7,3	69 862,8	8 421,7	78 284,5
<b>Titre XI</b>							
<b>Dépenses d'équipement</b>							
	47 868,5	88 341,1	(35 871,8)	(40,6)	52 469,3	1 775,7	54 245,0
33. Dépenses d'équipement	47 868,5	88 341,1	(35 871,8)	(40,6)	52 469,3	1 775,7	54 245,0
<b>Titre XII</b>							
<b>Contributions du personnel</b>							
	335 844,4	368 936,5	(4 515,4)	(1,2)	364 421,1	12 185,3	376 606,4
34. Contributions du personnel	335 844,4	368 936,5	(4 515,4)	(1,2)	364 421,1	12 185,3	376 606,4
<b>Titre XIII</b>							
<b>Compte pour le développement</b>							
	13 065,0	13 065,0	–	–	13 065,0	–	13 065,0
35. Compte pour le développement	13 065,0	13 065,0	–	–	13 065,0	–	13 065,0
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 560 949,7</b>	<b>2 890 818,7</b>	<b>15 027,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2 905 846,2</b>	<b>152 357,3</b>	<b>3 058 203,5</b>

## Introduction

Tableau 4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Fonds général – Budget ordinaire

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Prévisions de dépenses
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 386 871,5	1 493 326,7	41 509,8	2,8	1 534 836,5	94 952,8	1 629 789,3
Autres dépenses de personnel	234 571,4	277 601,2	(128 461,2)	(46,3)	149 140,0	10 504,8	159 644,8
Émoluments de non-fonctionnaires	9 594,3	9 790,1	(396,4)	(4,0)	9 393,7	83,3	9 477,0
Consultants et experts	19 377,7	25 191,1	(4 603,2)	(18,3)	20 587,9	717,8	21 305,7
Voyages de représentants	17 660,9	23 206,7	497,6	2,1	23 704,3	1 054,4	24 758,7
Voyages de fonctionnaires	34 298,0	32 870,5	(5 427,0)	(16,5)	27 443,5	1 219,8	28 663,3
Services contractuels	69 799,1	79 300,5	3 121,8	3,9	82 422,3	3 797,8	86 220,1
Frais généraux de fonctionnement	188 824,4	212 946,0	(11 292,4)	(5,3)	201 653,6	9 830,0	211 483,6
Dépenses de représentation	946,8	1 146,7	(76,3)	(6,7)	1 070,4	43,1	1 113,5
Fournitures et accessoires	26 349,3	29 224,0	(1 034,0)	(3,5)	28 190,0	1 058,9	29 248,9
Mobilier et matériel	38 964,5	41 565,7	(1 462,9)	(3,5)	40 102,8	1 491,6	41 594,4
Amélioration des locaux	39 909,7	92 856,1	(40 386,8)	(43,5)	52 469,3	1 775,7	54 245,0
Subventions et contributions	100 024,5	140 611,5	3 310,4	2,4	143 921,9	4 558,8	148 480,7
Autres dépenses	393 757,6	431 181,9	159 728,1	37,0	590 910,0	21 268,5	612 178,5
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 560 949,7</b>	<b>2 890 818,7</b>	<b>15 027,5</b>	<b>0,5</b>	<b>2 905 846,2</b>	<b>152 357,3</b>	<b>3 058 203,5</b>

Tableau 5

**Budget ordinaire : postes permanents et temporaires approuvés  
pour l'exercice biennal 2002-2003 et proposés pour l'exercice biennal 2004-2005**

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>									
2002-2003	3	2	7	10	15	14	9	3	<b>63</b>
Créations	–	–	1	1	1	2	2	–	<b>7</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	–	1	(1)	<b>–</b>
<b>2004-2005</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>70</b>
<b>2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence</b>									
2002-2003	1	1	4	20	156	375	352	31	<b>940</b>
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	<b>1</b>
Reclassements	–	–	–	1	–	–	(1)	–	<b>–</b>
Transformations	–	–	–	–	2	3	5	–	<b>10</b>
Réaffectations	–	–	1	–	2	–	–	–	<b>3</b>
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>160</b>	<b>378</b>	<b>357</b>	<b>31</b>	<b>954</b>
<b>3. Affaires politiques</b>									
2002-2003	2	2	7	13	34	35	33	10	<b>136</b>
Créations	–	–	–	–	–	1	1	–	<b>2</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
Transformations	–	–	–	–	1	–	1	1	<b>3</b>
<b>2004-2005</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>11</b>	<b>141</b>
<b>4. Désarmement</b>									
2002-2003	1	–	2	2	11	9	4	4	<b>33</b>
Créations	–	–	–	1	1	–	1	–	<b>3</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>36</b>
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>									
2002-2003	1	3	6	7	7	8	5	7	<b>44</b>
Transformations	–	–	–	–	–	1	1	–	<b>2</b>
Réaffectations	–	–	–	–	1	–	3	1	<b>5</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>51</b>
<b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>									
2002-2003	–	–	1	1	2	5	3	3	<b>15</b>
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
<b>7. Cour internationale de Justice</b>									
2002-2003	–	1	1	1	3	13	16	5	<b>40</b>
Créations	–	–	–	–	–	1	–	–	<b>1</b>
Transformations	–	–	–	–	–	–	–	5	<b>5</b>
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>46</b>



## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>8. Affaires juridiques</b>									
2002-2003	1	1	3	7	17	18	24	11	<b>82</b>
Créations	–	–	1	–	1	–	–	2	<b>4</b>
Réaffectations	–	–	–	–	(1)	–	–	–	<b>(1)</b>
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>85</b>
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>									
2002-2003	1	2	10	34	60	89	62	48	<b>306</b>
Créations	–	1	–	–	4	1	3	1	<b>10</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>34</b>	<b>64</b>	<b>90</b>	<b>65</b>	<b>49</b>	<b>316</b>
<b>10. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement</b>									
2002-2003	1	–	1	–	2	3	1	1	<b>9</b>
Créations	–	–	–	1	–	–	–	–	<b>1</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</b>									
2002-2003	–	–	1	1	4	3	5	–	<b>14</b>
Transformations	1	–	–	1	–	1	2	–	<b>5</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>19</b>
<b>12. Commerce et développement</b>									
2002-2003	1	1	5	17	46	54	71	31	<b>226</b>
Créations	–	–	1	–	–	1	–	–	<b>2</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>46</b>	<b>55</b>	<b>71</b>	<b>31</b>	<b>228</b>
<b>14. Environnement</b>									
2002-2003	1	–	3	1	7	10	4	2	<b>28</b>
Créations	–	–	–	–	2	–	–	–	<b>2</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>30</b>
<b>15. Établissements humains</b>									
2002-2003	1	–	1	3	7	17	12	5	<b>46</b>
Créations	–	–	–	–	1	1	–	–	<b>2</b>
Reclassements	–	–	–	1	–	(1)	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>48</b>
<b>16. Prévention du crime et justice pénale</b>									
2002-2003	–	–	1	2	5	9	6	2	<b>25</b>
Créations	–	–	–	–	–	1	1	–	<b>2</b>
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>27</b>



## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>17. Contrôle international des drogues</b>									
2002-2003	1	–	1	2	6	15	15	9	<b>49</b>
Créations	–	–	–	–	–	2	1	–	<b>3</b>
Reclassements	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>52</b>
<b>18. Développement économique et social en Afrique</b>									
2002-2003	1	–	1	16	41	62	72	29	<b>222</b>
Reclassements	–	–	–	–	1	(1)	–	1	<b>1</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>42</b>	<b>61</b>	<b>72</b>	<b>30</b>	<b>223</b>
<b>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>									
2002-2003	1	–	1	11	29	55	48	30	<b>175</b>
Créations	–	–	–	–	–	–	–	5	<b>5</b>
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>180</b>
<b>20. Développement économique de l'Europe</b>									
2002-2003	1	–	1	9	23	32	33	20	<b>119</b>
Créations	–	–	–	–	–	1	1	–	<b>2</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	3	(3)	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>36</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>121</b>
<b>21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>									
2002-2003	1	–	1	13	28	57	47	39	<b>186</b>
Créations	–	–	–	–	–	2	–	1	<b>3</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	1	1	3	<b>5</b>
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>194</b>
<b>22. Développement économique et social en Asie occidentale</b>									
2002-2003	1	–	1	7	21	34	27	15	<b>106</b>
Reclassements	–	–	–	–	2	(2)	–	1	<b>1</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>107</b>
<b>24. Droits de l'homme</b>									
2002-2003	1	1	1	3	16	28	42	17	<b>109</b>
Créations	–	–	1	1	2	3	1	–	<b>8</b>
Transformations	–	–	–	–	1	1	3	–	<b>5</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>46</b>	<b>17</b>	<b>122</b>
<b>25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</b>									
2002-2003	1	1	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>



## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>26. Réfugiés de Palestine</b>									
2002-2003	1	1	2	11	18	41	18	2	<b>94</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>94</b>
<b>27. Aide humanitaire</b>									
2002-2003	1	–	3	4	9	10	9	5	<b>41</b>
Créations	–	–	–	–	1	1	3	–	<b>5</b>
Reclassements	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>46</b>
<b>28. Information</b>									
2002-2003	1	–	4	20	38	71	85	61	<b>280</b>
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Réaffectations	–	–	–	–	(1)	–	(3)	(1)	<b>(5)</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>71</b>	<b>82</b>	<b>60</b>	<b>275</b>
<b>29. Gestion et services centraux d'appui</b>									
2002-2003	1	3	11	27	71	97	104	60	<b>374</b>
Créations	–	–	–	–	–	7	4	2	<b>13</b>
Reclassements	–	–	2	–	2	(4)	–	1	<b>1</b>
Réaffectations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	<b>(2)</b>
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>72</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>63</b>	<b>386</b>
<b>A. Administration, Bureau du Service du Secrétaire général adjoint à la gestion</b>									
2002-2003	1	–	2	3	9	3	1	–	<b>19</b>
Créations	–	–	–	–	–	1	–	–	<b>1</b>
Reclassements	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–
Réaffectations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	<b>(2)</b>
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>18</b>
<b>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>									
2002-2003	–	1	2	6	8	16	16	9	<b>58</b>
Créations	–	–	–	–	–	2	–	–	<b>2</b>
Reclassements	–	–	1	–	1	(2)	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>60</b>
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>									
2002-2003	–	1	3	5	16	20	18	11	<b>74</b>
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>74</b>
<b>D. Bureau des services centraux d'appui</b>									
2002-2003	–	1	2	8	22	33	39	17	<b>122</b>
Créations	–	–	–	–	–	–	2	1	<b>3</b>
Reclassements	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>18</b>	<b>125</b>



## Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	Vice-Secrétaire général/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>E. Administration (Genève)</b>									
2002-2003	–	–	1	3	9	14	12	13	52
Reclassements	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>52</b>
<b>F. Administration (Vienne)</b>									
2002-2003	–	–	1	1	4	6	5	1	18
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	1	1
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>20</b>
<b>G. Administration (Nairobi)</b>									
2002-2003	–	–	–	1	3	5	13	9	31
Créations	–	–	–	–	–	4	1	1	6
Reclassements	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>37</b>
<b>30. Contrôle interne</b>									
2002-2003	1	–	1	4	12	20	15	8	61
Créations	–	–	1	–	–	–	–	–	1
<b>2004-2005</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>62</b>
<b>Total, budget ordinaire</b>									
2002-2003	27	19	81	246	688	1 184	1 122	458	3 825
Créations	–	1	5	4	13	24	19	11	77
Reclassements	–	1	1	2	6	(5)	(2)	5	8
Transformations	1	–	–	1	4	6	12	6	30
Réaffectations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2004-2005</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>87</b>	<b>253</b>	<b>711</b>	<b>1 209</b>	<b>1 151</b>	<b>480</b>	<b>3 940</b>
<b>Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes</b>									
2002-2003	–	–	–	1	2	9	4	4	20
Reclassements	–	–	–	–	1	(1)	1	(1)	–
Suppressions	–	–	–	–	–	(2)	(1)	(1)	(4)
<b>2004-2005</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>16</b>
<b>Total, budget ordinaire et chapitre 3 des recettes</b>									
2002-2003	27	19	81	247	690	1 193	1 126	462	3 845
Créations	–	1	5	4	13	24	19	11	77
Reclassements	–	1	1	2	7	(6)	(1)	4	8
Transformations	1	–	–	1	4	6	12	6	30
Réaffectations	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suppressions	–	–	–	–	–	(2)	(1)	(1)	(4)
<b>2004-2005</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>87</b>	<b>254</b>	<b>714</b>	<b>1 215</b>	<b>1 155</b>	<b>482</b>	<b>3 956</b>

<sup>a</sup> Y compris les postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.

## Introduction

<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>								
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>	
10	64	–	–	–	2	<b>76</b>	<b>139</b>	
–	3	–	–	–	–	<b>3</b>	<b>10</b>	
2	(2)	–	–	–	–	–	–	
<b>12</b>	<b>65</b>	–	–	–	<b>2</b>	<b>79</b>	<b>149</b>	
83	800	–	–	86	15	<b>984</b>	<b>1 924</b>	
–	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	
4	(4)	–	–	–	–	–	–	
–	2	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>12</b>	
1	4	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>8</b>	
–	(12)	–	–	(8)	–	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>	
<b>88</b>	<b>790</b>	–	–	<b>78</b>	<b>15</b>	<b>971</b>	<b>1 925</b>	
6	82	5	4	–	18	<b>115</b>	<b>251</b>	
–	–	1	–	–	4	<b>5</b>	<b>7</b>	
1	(1)	–	–	–	–	–	–	
–	5	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>8</b>	
<b>7</b>	<b>86</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	–	<b>22</b>	<b>125</b>	<b>266</b>	
4	16	–	–	–	–	<b>20</b>	<b>53</b>	
–	2	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>5</b>	
<b>4</b>	<b>18</b>	–	–	–	–	<b>22</b>	<b>58</b>	
1	22	–	130	–	157	<b>310</b>	<b>354</b>	
–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	
–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>6</b>	
<b>1</b>	<b>23</b>	–	<b>130</b>	–	<b>157</b>	<b>311</b>	<b>362</b>	
–	5	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>20</b>	
–	<b>5</b>	–	–	–	–	<b>5</b>	<b>20</b>	
6	45	–	–	–	–	<b>51</b>	<b>91</b>	
–	2	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>3</b>	
–	–	–	–	–	–	–	<b>5</b>	
<b>6</b>	<b>47</b>	–	–	–	–	<b>53</b>	<b>99</b>	



## Introduction

### Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
12	51	-	-	-	-	<b>63</b>	<b>145</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>5</b>
-	(2)	-	-	-	-	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>
(1)	(1)	-	-	-	-	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>11</b>	<b>49</b>	-	-	-	-	<b>60</b>	<b>145</b>
33	194	-	-	-	-	<b>227</b>	<b>533</b>
-	3	-	-	-	-	<b>3</b>	<b>13</b>
1	(1)	-	-	-	-	-	-
<b>34</b>	<b>196</b>	-	-	-	-	<b>230</b>	<b>546</b>
-	4	-	-	-	-	<b>4</b>	<b>13</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>2</b>
-	<b>5</b>	-	-	-	-	<b>5</b>	<b>15</b>
1	7	-	-	-	1	<b>9</b>	<b>23</b>
-	2	-	-	-	-	<b>2</b>	<b>7</b>
<b>1</b>	<b>9</b>	-	-	-	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>30</b>
12	155	-	-	-	-	<b>167</b>	<b>393</b>
-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
1	(1)	-	-	-	-	-	-
<b>13</b>	<b>154</b>	-	-	-	-	<b>167</b>	<b>395</b>
1	5	-	-	-	11	<b>17</b>	<b>45</b>
-	-	-	-	-	1	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>1</b>	<b>5</b>	-	-	-	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>48</b>
-	2	-	-	-	23	<b>25</b>	<b>71</b>
-	-	-	-	-	1	<b>1</b>	<b>3</b>
-	-	-	-	-	-	-	-
-	<b>2</b>	-	-	-	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>74</b>
1	8	-	-	-	-	<b>9</b>	<b>34</b>
-	1	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>1</b>	<b>9</b>	-	-	-	-	<b>10</b>	<b>37</b>



## Introduction

<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
3	21	–	–	–	–	24	73
–	1	–	–	–	–	1	4
–	–	–	–	–	–	–	–
<b>3</b>	<b>22</b>	–	–	–	–	<b>25</b>	<b>77</b>
–	3	–	3	–	344	350	572
1	(1)	–	–	–	(1)	(1)	–
<b>1</b>	<b>2</b>	–	<b>3</b>	–	<b>343</b>	<b>349</b>	<b>572</b>
–	–	–	–	–	327	327	502
–	–	–	–	–	–	–	5
–	–	–	–	–	(12)	(12)	(12)
–	–	–	–	–	<b>315</b>	<b>315</b>	<b>495</b>
6	73	–	–	–	–	79	198
–	1	–	–	–	–	1	3
–	–	–	–	–	–	–	–
<b>6</b>	<b>74</b>	–	–	–	–	<b>80</b>	<b>201</b>
–	4	–	1	–	311	316	502
–	–	–	–	–	–	–	3
–	–	–	(1)	–	(4)	(5)	–
–	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)
–	<b>4</b>	–	–	–	<b>306</b>	<b>310</b>	<b>504</b>
–	–	–	3	–	182	185	291
–	–	–	–	–	(1)	(1)	–
–	–	–	<b>3</b>	–	<b>181</b>	<b>184</b>	<b>291</b>
2	55	–	–	–	–	57	166
–	–	–	–	–	–	–	8
–	–	–	–	–	–	–	5
<b>2</b>	<b>55</b>	–	–	–	–	<b>57</b>	<b>179</b>
–	–	–	–	–	–	–	2
–	–	–	–	–	–	–	2



## Introduction

<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
–	11	–	–	–	–	<b>11</b>	<b>105</b>
–	<b>11</b>	–	–	–	–	<b>11</b>	<b>105</b>
2	15	–	–	–	–	<b>17</b>	<b>58</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>5</b>
–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2</b>	<b>15</b>	–	–	–	–	<b>17</b>	<b>63</b>
8	231	–	44	–	191	<b>474</b>	<b>754</b>
2	(2)	–	–	–	–	–	–
–	6	–	–	–	(7)	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>
<b>10</b>	<b>235</b>	–	<b>44</b>	–	<b>184</b>	<b>473</b>	<b>748</b>
70	791	212	–	103	109	<b>1 285</b>	<b>1 659</b>
–	4	–	–	–	11	<b>15</b>	<b>28</b>
2	(3)	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–
(1)	(2)	–	–	–	–	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>
–	(1)	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>71</b>	<b>789</b>	<b>212</b>	–	<b>103</b>	<b>120</b>	<b>1 295</b>	<b>1 681</b>
4	22	–	–	–	–	<b>26</b>	<b>45</b>
–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>2</b>
–	–	–	–	–	–	–	–
(1)	(2)	–	–	–	–	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>
<b>3</b>	<b>21</b>	–	–	–	–	<b>24</b>	<b>42</b>
8	66	–	–	–	–	<b>74</b>	<b>132</b>
–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>3</b>
–	–	–	–	–	–	–	–
<b>8</b>	<b>67</b>	–	–	–	–	<b>75</b>	<b>135</b>
13	83	–	–	–	–	<b>96</b>	<b>170</b>
<b>13</b>	<b>83</b>	–	–	–	–	<b>96</b>	<b>170</b>
19	246	212	–	103	–	<b>580</b>	<b>702</b>
–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>4</b>
1	(1)	–	–	–	–	–	–
–	(1)	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>20</b>	<b>245</b>	<b>212</b>	–	<b>103</b>	–	<b>580</b>	<b>705</b>



## Introduction

### Agents des services généraux et des catégories apparentées

<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile<sup>a</sup></i>	<i>Corps de métier</i>	<i>Agents locaux</i>	<b>Total partiel</b>	<b>Total général</b>
21	310	–	–	–	–	<b>331</b>	<b>383</b>
–	–	–	–	–	–	–	–
<b>21</b>	<b>310</b>	–	–	–	–	<b>331</b>	<b>383</b>
5	64	–	–	–	–	<b>69</b>	<b>87</b>
–	1	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>2</b>
1	(2)	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–
<b>6</b>	<b>63</b>	–	–	–	–	<b>69</b>	<b>89</b>
–	–	–	–	–	109	<b>109</b>	<b>140</b>
–	–	–	–	–	11	<b>11</b>	<b>17</b>
–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>157</b>
9	20	–	–	–	1	<b>30</b>	<b>91</b>
–	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>
<b>9</b>	<b>20</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>92</b>
<b>270</b>	<b>2 684</b>	<b>217</b>	<b>185</b>	<b>189</b>	<b>1 692</b>	<b>5 237</b>	<b>9 062</b>
–	<b>19</b>	<b>1</b>	–	–	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>114</b>
<b>14</b>	<b>(15)</b>	–	<b>(1)</b>	–	<b>(6)</b>	<b>(8)</b>	–
–	<b>9</b>	–	–	–	–	<b>9</b>	<b>39</b>
–	<b>7</b>	–	–	–	<b>(7)</b>	–	–
<b>(1)</b>	<b>(14)</b>	–	–	<b>(8)</b>	<b>(13)</b>	<b>(36)</b>	<b>(36)</b>
<b>283</b>	<b>2 690</b>	<b>218</b>	<b>184</b>	<b>181</b>	<b>1 683</b>	<b>5 239</b>	<b>9 179</b>
<b>8</b>	<b>94</b>	<b>2</b>	–	–	–	<b>104</b>	<b>124</b>
<b>2</b>	<b>(2)</b>	–	–	–	–	–	–
–	<b>(11)</b>	–	–	–	–	<b>(11)</b>	<b>(15)</b>
<b>10</b>	<b>81</b>	<b>2</b>	–	–	–	<b>93</b>	<b>109</b>
<b>278</b>	<b>2 778</b>	<b>219</b>	<b>185</b>	<b>189</b>	<b>1 692</b>	<b>5 341</b>	<b>9 186</b>
–	<b>19</b>	<b>1</b>	–	–	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>114</b>
<b>16</b>	<b>(17)</b>	–	<b>(1)</b>	–	<b>(6)</b>	<b>(8)</b>	–
–	<b>9</b>	–	–	–	–	<b>9</b>	<b>39</b>
–	<b>7</b>	–	–	–	<b>(7)</b>	–	–
<b>(1)</b>	<b>(25)</b>	–	–	<b>(8)</b>	<b>(13)</b>	<b>(47)</b>	<b>(51)</b>
<b>293</b>	<b>2 771</b>	<b>220</b>	<b>184</b>	<b>181</b>	<b>1 683</b>	<b>5 332</b>	<b>9 288</b>

Tableau 6

**Taux de change de diverses monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis  
et taux annuel d'inflation de 2002 à 2005, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation (monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>				<i>Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage)</i>			
	<i>2002<sup>a</sup></i>	<i>2003<sup>a</sup></i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2002<sup>a</sup></i>	<i>2003<sup>a</sup></i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Vienne (euro)	1,07	1,07	1,07	1,07	2,6	1,6	1,6	1,6
Santiago (peso chilien)	687,08	735,00	735,00	735,00	1,9	2,9	2,9	2,9
Addis-Abeba (birr)	8,53	8,57	8,57	8,57	–	–	–	–
UNMOGIP (Inde) (roupie)	48,31	48,31	48,31	48,31	5,0	5,9	5,9	5,9
CESAO (livre libanaise)	1 502,33	1 509,00	1 509,00	1 509,00	4,0	1,5	1,5	1,5
Gaza/UNRWA/ONUST (nouveau shekel)	4,67	4,72	4,72	4,72	6,2	2,7	2,7	2,7
Nairobi (shilling kényen)	78,46	78,46	78,46	78,46	2,4	2,0	2,0	2,0
Mexico (peso mexicain)	9,43	9,90	9,90	9,90	2,5	4,0	4,0	4,0
La Haye (euro)	1,07	1,07	1,07	1,07	5,4	2,3	2,3	2,3
Bangkok (baht)	42,91	43,17	43,17	43,17	0,2	1,9	1,9	1,9
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	6,10	6,10	6,10	6,10	5,5	3,1	3,1	3,1
New York (dollar des États-Unis)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,9	2,2	2,2	2,2
Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (dollar des États-Unis)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,9	2,2	2,2	2,2
Genève (franc suisse)	1,58	1,58	1,58	1,58	0,3	0,8	0,8	0,8
Centres d'information des Nations Unies <sup>b</sup> (dollar des États-Unis)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,9	2,2	2,2	2,2

<sup>a</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003.

<sup>b</sup> Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.

Tableau 7

**Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2002 à 2005,  
pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Administrateurs Coefficient d'ajustement</i>				<i>Agents des services généraux Ajustement au coût de la vie</i>			
	<i>2002<sup>a</sup></i>	<i>2003<sup>a</sup></i>	<i>2004<sup>b</sup></i>	<i>2005<sup>b</sup></i>	<i>2002<sup>a</sup></i>	<i>2003<sup>a</sup></i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
Vienne	15,1	16,1	18,0	19,9	2,9	1,6	1,6	1,6
Santiago	1,5	5,4	8,4	11,6	2,4	2,9	2,9	2,9
Addis-Abeba	9,2	13,3	13,3	13,3	4,8	–	–	–
UNMOGIP	5,3	6,8	13,1	19,7	7,8	5,9	5,9	5,9
CESAO	32,1	35,7	37,7	39,8	4,3	1,5	1,5	1,5
Gaza/UNRWA/ONUST	14,8	25,5	28,9	32,4	–	2,7	2,7	2,7
Nairobi	5,4	9,5	11,6	13,9	4,3	2,0	2,0	2,0
Mexico	13,5	13,4	18,0	22,7	3,0	4,0	4,0	4,0
La Haye	10,0	17,3	20,0	22,8	4,5	2,3	2,3	2,3
Bangkok	3,3	8,4	10,4	12,5	4,9	1,9	1,9	1,9
Port of Spain	12,8	19,0	22,7	26,5	5,3	3,1	3,1	3,1
New York	42,8	46,7	50,0	53,3	2,5	2,2	2,2	2,2
Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	14,0	13,7	16,2	18,8	2,5	2,2	2,2	2,2
Genève	30,4	35,8	36,9	38,0	2,5	0,8	0,8	0,8
Centres d'information des Nations Unies	13,7	14,0	16,6	19,1	2,5	2,2	2,2	2,2

<sup>a</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2002-2003.

<sup>b</sup> Les coefficients d'ajustement pour 2004 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalant à 2,8 points d'ajustement, qui a pris effet le 1er mars 2003.

Tableau 8

**Exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005 : montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>Titre I</b>				
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>				
1. Politique, direction et coordination d'ensemble				
2002-2003	4 180,1	3 172,1	7 516,3	14 868,5
2004-2005	6 811,2	3 010,2	8 264,7	18 086,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence				
2002-2003	12 504,5	11 938,1	–	24 442,6
2004-2005	10 162,3	11 938,2	–	22 100,5
<b>Titre II</b>				
<b>Affaires politiques et maintien de la paix</b>				
3. Affaires politiques				
2002-2003	123,2	14 238,1	–	14 361,3
2004-2005	123,2	10 782,2	–	10 905,4
4. Désarmement				
2002-2003	448,6	1 477,5	3 875,4	5 801,5
2004-2005	415,5	1 217,0	4 102,9	5 735,4
5. Opérations de maintien de la paix				
2002-2003	124 982,2	46 149,3	–	171 131,5
2004-2005	137 042,8	70 243,6	–	207 286,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace				
2002-2003	–	826,0	–	826,0
2004-2005	–	700,0	–	700,0
<b>Titre III</b>				
<b>Droit international et justice internationale</b>				
8. Affaires juridiques				
2002-2003	4 596,3	1 182,0	–	5 778,3
2004-2005	4 982,3	644,0	–	5 626,3
<b>Titre IV</b>				
<b>Coopération internationale pour le développement</b>				
9. Affaires économiques et sociales				
2002-2003	6 827,6	14 768,9	104 300,0	125 896,5
2004-2005	6 520,1	6 873,3	93 900,0	107 293,4
10. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement				
2002-2003	–	486,0	–	486,0
2004-2005	–	15,1	–	15,1
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique				
2002-2003	–	98,5	–	98,5
2004-2005	–	161,2	–	161,2
12. Commerce et développement				
2002-2003	4 493,5	1 510,0	36 225,0	42 228,5
2004-2005	4 538,7	0	36 587,9	41 126,6
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC				
2002-2003	–	–	–	0,0
2004-2005	–	–	–	0,0

## Introduction

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
14. Environnement				
2002-2003	13 205,0	25 233,8	160 868,7	199 307,5
2004-2005	13 056,2	30 627,9	197 045,7	240 729,8
15. Établissements humains				
2002-2003	2 939,2	11 624,2	270 895,8	285 459,2
2004-2005	3 670,3	7 243,9	200 164,8	211 079,0
16. Prévention du crime				
2002-2003	755,2	1 551,0	4 258,0	6 564,2
2004-2005	787,9	1 585,0	4 476,0	6 848,9
17. Contrôle international des drogues				
2002-2003	4 973,7	11 255,8	150 331,1	166 560,6
2004-2005	5 172,6	11 706,1	154 074,8	170 953,5
<b>Titre V</b>				
<b>Coopération régionale pour le développement</b>				
18. Développement économique et social en Afrique				
2002-2003	2 792,6	–	21 268,2	24 060,8
2004-2005	3 268,9	–	29 497,4	32 766,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique				
2002-2003	2 828,8	453,0	19 826,7	23 108,5
2004-2005	2 963,8	0,0	16 000,0	18 963,8
20. Développement économique en Europe				
2002-2003	795,5	7 924,4	8 413,3	17 133,2
2004-2005	976,2	6 009,9	8 710,2	15 696,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes				
2002-2003	1 765,0	0,0	17 226,2	18 991,2
2004-2005	1 650,0	0,0	15 504,8	17 154,8
22. Développement économique et social en Asie occidentale				
2002-2003	193,9	–	2 162,8	2 356,7
2004-2005	156,6	–	1 243,4	1 400,0
<b>Titre VI</b>				
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>				
24. Droits de l'homme				
2002-2003	3 758,9	62 382,2	24 005,9	90 147,0
2004-2005	4 160,4	60 107,4	25 838,7	90 106,5
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés				
2002-2003	334 677,6	1 003 396,2	713 456,6	2 051 530,4
2004-2005	337 909,5	933 447,0	578 192,5	1 849 549,0
26. Réfugiés de Palestine				
2002-2003	–	–	766 909,8	766 909,8
2004-2005	–	–	796 009,3	796 009,3
27. Assistance humanitaire				
2002-2003	6 422,0	42 527,7	121 478,0	170 427,7
2004-2005	8 409,6	48 024,0	112 524,5	168 958,1
<b>Titre VII</b>				
<b>Information</b>				
28. Information				
2002-2003	495,0	6 476,6	0,0	6 971,6
2004-2005	741,2	5 414,3	0,0	6 155,5

## Introduction

	<i>Appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>Titre VIII</b>				
<b>Services communs d'appui</b>				
29. Administration et gestion				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion				
2002-2003	3 798,2	668,6	–	4 466,8
2004-2005	3 405,3	–	–	3 405,3
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
2002-2003	32 504,0	2 587,3	0,0	35 091,3
2004-2005	34 575,0	1 458,5	0,0	36 033,5
C. Bureau de la gestion des ressources humaines				
2002-2003	8 061,4	103,4	56,0	8 220,8
2004-2005	8 895,1	110,0	39,2	9 044,3
D. Services centraux d'appui				
2002-2003	27 321,0	18 453,7	–	45 774,7
2004-2005	30 989,4	23 514,2	–	54 503,6
E. Administration (Genève)				
2002-2003	19 565,5	–	–	19 565,5
2004-2005	19 358,0	–	–	19 358,0
F. Administration (Vienne)				
2002-2003	3 247,1	–	–	3 247,1
2004-2005	3 222,0	–	–	3 222,0
G. Administration (Nairobi)				
2002-2003	15 221,1	–	–	15 221,1
2004-2005	14 905,0	–	–	14 905,0
<b>Titre IX</b>				
<b>Contrôle interne</b>				
30. Bureau des services de contrôle interne				
2002-2003	18 366,0	751,6	–	19 117,6
2004-2005	22 721,1	365,0	–	23 086,1
<b>Titre X</b>				
<b>Dépenses spéciales</b>				
31. Activités administratives financées en commun				
2002-2003	1 094,6	2 693,8	0,0	3 788,4
2004-2005	1 180,5	2 693,8	0,0	3 874,3
32. Dépenses spéciales				
2002-2003	5 578,8	–	–	5 578,8
2004-2005	7 225,8	–	–	7 225,8
<b>Total général</b>				
<b>2002-2003</b>	<b>668 516,1</b>	<b>1 293 929,8</b>	<b>2 433 073,8</b>	<b>4 395 519,7</b>
<b>2004-2005</b>	<b>699 996,5</b>	<b>1 237 891,8</b>	<b>2 282 176,8</b>	<b>4 220 065,1</b>

## Annexe

### **Budgétisation axée sur les résultats : notes explicatives**

1. Dans son rapport relatif à la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456 et Add.1 à 5), le Secrétaire général avait proposé différentes mesures visant à renforcer le processus d'établissement du budget-programme. Inspirées des propositions figurant dans son programme de réformes (A/51/950 et Add.1 à 7) et dans son précédent rapport relatif à la budgétisation axée sur les résultats (A/53/500 et Add.1), ces mesures consistaient à remplacer un système de décompte des moyens par un autre privilégiant la recherche de résultats. Ce changement supposait de définir dès le début du processus budgétaire les réalisations escomptées, et de substituer à une approche exclusivement quantitative, mettant l'accent sur les ressources et les activités, une démarche plus qualitative accordant la primauté à ces réalisations et à l'efficacité des activités de l'Organisation.
2. Dans sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000 relative à la budgétisation axée sur les résultats, l'Assemblée générale a décidé que ces mesures devaient être appliquées progressivement et par étapes successives, dans le plein respect des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera dans l'encadré suivant le paragraphe 8 les définitions d'un certain nombre de termes essentiels, tirées des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les facteurs externes et les produits indiqués au niveau des sous-programmes doivent constituer les éléments interdépendants d'un ensemble s'inscrivant dans un cadre logique. Les objectifs représentent les résultats d'ensemble que les sous-programmes devraient permettre d'obtenir et se trouvent à la base de la conception des programmes. Les réalisations escomptées sont plus précises et indiquent ce qu'il sera possible d'améliorer ou de changer en atteignant l'objectif arrêté. Les produits sont les produits ou services qui seront fournis concrètement dans le cadre des sous-programmes (rapports, sessions de formation, interprétation, services consultatifs, etc.); ils doivent conduire à la concrétisation des réalisations escomptées. Les indicateurs de succès servent à évaluer dans quelle mesure les réalisations escomptées se sont concrétisées. Les facteurs externes propres à chaque sous-programme sont les circonstances ou les événements qui, tout en échappant au contrôle de l'Organisation, auront une incidence sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs du sous-programme et aux réalisations escomptées, et dont il faudra donc éventuellement tenir compte au stade de l'évaluation.
3. L'intégration progressive de la budgétisation axée sur les résultats et de la gestion axée sur les résultats à l'activité de l'Organisation a été facilitée par une série d'ateliers de formation organisés en 2002-2003 par la Division de la planification des programmes et du budget et par l'étroite collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, qui est responsable du contrôle et de l'évaluation des éléments du cycle de planification des programmes. Dans son rapport sur la budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/57/478), le Secrétaire général a souligné que l'apprentissage par la pratique était un facteur essentiel dans l'application concrète de la budgétisation axée sur les résultats, notamment pour mieux comprendre ce qu'il convenait de faire pour que l'Organisation soit pleinement axée sur les résultats. Dans sa décision 57/575, l'Assemblée générale a pris note de ce rapport, approuvé la démarche proposée par le Secrétaire général et a prié ce dernier, notamment, de continuer d'améliorer la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats, s'agissant en particulier de la formation ainsi que des orientations à donner; de faire en sorte que des moyens adéquats soient mis en oeuvre pour orienter et superviser la mise en application de la budgétisation axée sur les résultats; de continuer de présenter ses propositions relatives au budget-programme en respectant dans leur intégralité les

principes de la budgétisation axée sur les résultats; d'assurer un appui à l'ensemble des départements concernant la gestion des résultats et de définir des orientations générales à leur intention; et de veiller à ce que le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2002-2003 soit amélioré et modifié.

4. Dans le même rapport, le Secrétaire général a attiré l'attention sur le fait que l'application de la budgétisation axée sur les résultats en était encore aux premiers stades et que des progrès restaient à faire. Suite à la série d'ateliers de formation et grâce aux enseignements tirés en 2003, des initiatives ont été prises en vue d'affiner davantage les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Ces améliorations découlent d'une meilleure compréhension des concepts de la budgétisation axée sur les résultats et ne remettent nullement en cause la pertinence des sous-programmes. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès qui ont été modifiés restent liés aux objectifs approuvés par l'Assemblée générale. Il s'agit là d'un exemple d'apprentissage par la pratique où une meilleure compréhension de la budgétisation axée sur les résultats et l'expérience acquise au cours de l'exercice biennal en cours ont contribué, et continueront de contribuer, à une meilleure application du cadre logique. En outre, un certain nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès ont également été affinés ou reformulés afin de tenir compte des mandats nouveaux ou supplémentaires arrêtés après l'adoption du plan à moyen terme révisé.
5. La formulation des réalisations escomptées continue, de toute évidence, de présenter des difficultés compte tenu des différentes étapes existant entre les produits et les résultats, le sous-programme étant moins contrôlé à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. À l'évidence, les directeurs ont d'autres responsabilités que la simple fourniture d'un produit, mais il ne serait pas réaliste de les tenir responsables, par exemple, de l'amélioration des pratiques commerciales, du respect des droits fondamentaux, du respect des conventions et traités, etc. Le problème est de trouver un niveau optimal de responsabilité pour les résultats, en ayant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de résultats qui seraient attribuables à l'Organisation des Nations Unies, mais plutôt de la contribution que les produits pouvaient apporter aux résultats attendus.
6. Un certain nombre de chapitres du budget comportent davantage de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès qu'il n'est jugé absolument nécessaire pour un document budgétaire, mais il s'est avéré assez difficile de ne retenir qu'un ou deux éléments représentatifs des activités à entreprendre dans le cadre d'un sous-programme donné. Certains directeurs de programme ont estimé que le nombre limité de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès ne permettait pas d'appréhender les multiples aspects ni la complexité des activités à réaliser en vue d'atteindre les objectifs fixés. Toutefois, au fur et à mesure qu'ils seront formés et qu'ils acquerront de l'expérience dans ce domaine, les responsables devraient être capables de ne retenir, dans le contexte du budget-programme, que les résultats et indicateurs de succès essentiels, qui soient représentatifs des principales préoccupations des États Membres et des directeurs de programme et permettent de dégager les éléments d'information les plus utiles et les plus importants pour déterminer si les résultats escomptés se sont concrétisés dans le cadre de tel ou tel sous-programme.
7. Dans le rapport susmentionné, le Secrétaire général a également fait observer que la budgétisation axée sur les résultats était appliquée par de nombreux pays et organisations et qu'il fallait un délai de huit à 10 ans avant qu'elle fournisse des données utiles aux fins de l'évaluation des résultats et de la prise de décisions. Il a l'intention de poursuivre l'organisation d'ateliers de formation, la diffusion de données sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, et la mise à jour des sites Web afin que l'activité de l'Organisation demeure pertinente, efficace, utile et pleinement axée sur les résultats.

8. Les États Membres sont invités à examiner le projet de budget-programme pour 2004-2005 en gardant à l'esprit les éléments évoqués plus haut, en étant conscients du fait que des progrès restent à faire et en tenant compte des efforts que l'on continue de consentir pour mieux intégrer la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats à l'activité de l'Organisation.

**Définitions tirées des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation**

*Objectifs.* Dans le contexte du budget-programme, situation souhaitable qu'est censé produire un processus dynamique visant à répondre dans un délai donné à certains besoins des utilisateurs finals spécifiés.

*Réalisation escomptée.* Résultat attendu au bénéfice des utilisateurs finals, exprimé en termes quantitatifs ou qualitatifs (norme, unité de valeur ou taux). Les réalisations découlent directement de l'activité menée pour obtenir les produits devant permettre d'atteindre l'objectif visé.

*Indicateur de succès.* Élément ou critère servant à déterminer dans quelle mesure les objectifs et/ou réalisations escomptées se sont concrétisés. Les indicateurs ont un rapport direct ou indirect avec les objectifs ou les réalisations escomptées, auxquels correspondent les résultats qu'ils servent à mesurer.

*Facteur externe.* On entend par facteur externe un événement ou une situation indépendante de la volonté des responsables d'une activité, qui influent néanmoins sur le succès ou l'échec de cette activité. Un facteur externe peut faire l'objet d'une hypothèse prévisionnelle ou prendre une forme imprévue.

*Produit.* On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme ou d'un sous-programme permet de fournir aux utilisateurs finals. Il peut s'agir de rapports, de publications, de sessions de formation, de services de conférence, de services consultatifs de rédaction ou de traduction et de services de sécurité, par exemple, qu'une activité doit avoir permis d'obtenir pour que les objectifs visés soient atteints.